

MAURITANIE

3^e rapport national

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE	3
Informations sur la préparation du rapport	3
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES	4
Choix de priorité	8
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre	9
Objectif de 2010.....	12
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	39
Approche par écosystème	55
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	57
Article 5 – Coopération.....	57
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable	59
Diversité biologique et changements climatiques.....	61
Article 7 - Identification et surveillance	62
Décisions en matière de taxonomie	65
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i>	69
[paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus].....	69
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))	71
Article 8(h) – Espèces exotiques.....	75
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	79
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES	79
Etat et évolution.....	79
Lignes directrices Akwé:Kon.....	79
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales	80
Appui à la mise en œuvre.....	81
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i>	83
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	84
Diversité biologique et tourisme	87
Article 11 – Mesures d'incitation	89
Article 12 – Recherche et formation.....	91
Article 13 – Education et sensibilisation du public	92
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes.....	96
Article 15 – Accès aux ressources génétiques	99
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie.....	102
Programme de travail sur le transfert de technologie et la.....	103
coopération technique	103
Article 17 - Exchange of information.....	106
Article 18 – Coopération technique et scientifique	107
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition.....	109
de ses avantages	109
Article 20 – Ressources financières.....	110
Secteurs	114
D. DOMAINES THEMATIQUES	116
Ecosystèmes des eaux intérieures	118
Diversité biologique marine et côtière	120

Généralités	120
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	121
Ressources vivantes marines et côtières	122
Aires marines et côtières protégées.....	124
Mariculture.....	124
Espèces exotiques et génotypes	125
Diversité biologique agricole	126
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole	127
Diversité biologique des forêts	131
Généralités	131
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	132
Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	139
Diversité biologique des montagnes	142
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	145
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	146

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	République Islamique de Mauritanie
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Direction de l'Environnement – Coordination de la Biodiversité
Nom et titre de l'administrateur responsable	BOUBACAR DIOP, Coordinateur National Biodiversité
Adresse	DEV BP 170 Nouakchott – Mauritanie
Téléphone	(222) 6416051
Fax	(222) 529 01 15
Courriel	boubacardiop@hotmail.fr
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	Direction de l'Environnement
Nom et titre de l'administrateur responsable	HADRAMI OULD BAHNEIN
Adresse	BP 170 Nouakchott – Mauritanie
Téléphone	(222) 645 90 67
Fax	(222) 529 01 15
Courriel	dear@opt.mr
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	
Date de soumission	

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Méthodologie

Le rapport a été préparé par deux consultants indépendants en étroite collaboration avec l'Unité de Coordination de la Biodiversité. Les deux consultants ont pris contact et ont pu discuter avec l'ensemble des acteurs de l'administration en charge de questions spécifiques avec la diversité biologique. Ils ont par la suite consulté l'ensemble de la documentation produite jusqu'à présent dans le domaine de la biodiversité de façon spécifique mais aussi dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en général. Le rapport a été soumis à la Coordination nationale de la biodiversité qui a fourni les observations et recommandations relativement à sa finalisation. Il est prévu de réaliser un atelier de validation du rapport national par les acteurs nationaux et internationaux intervenant dans le domaine de la diversité biologique.

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

En Mauritanie, la diversité biologique est victime de la sécheresse et de la désertification d'une part et de l'action anthropique d'autre part. Ces deux facteurs contribuent à l'appauvrissement voire la disparition de la biodiversité et, de ce fait, hypothèquent dangereusement l'avenir. L'adhésion à la convention internationale sur la diversité biologique (1992), ainsi que la ratification de celle-ci en 1996 à amené la Mauritanie à entreprendre un certain nombre de documents stratégiques : La stratégie et plan d'action ainsi qu'une monographie sur la diversité biologique. Celle-ci a fait l'évaluation de la situation des ressources biologiques du pays. Elle réunit les informations sur l'état actuel et les tendances au niveau des espèces, des ressources génétiques, des habitats, et des paysages naturels. Elle permet également de disposer pour le pays de base de données afin d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de sa diversité biologique. Elle a intéressé la biodiversité marine et côtière, la biodiversité forestière et faunique, la biodiversité agricole et la biodiversité des eaux intérieures. D'autres aspects ont également été développés, à savoir les facteurs socio-économiques affectant la biodiversité, l'environnement institutionnel et juridico-législatif, les coûts et les avantages monétaires et non-monétaires de la conservation des ressources biologiques, la cohérence, la synergie et l'articulation avec les autres institutions de planification environnementale ainsi que la problématique de la participation des populations locales aux prises de décision concernant la gestion des ressources durables de leurs terroirs.

Au niveau du plan d'action un certain nombre d'objectifs ont été retenus, à savoir :

Thème 1 : Conservation

- Maintenir et valoriser les aires protégées existantes ;
- Compléter le réseau national des aires protégées ;
- Mobiliser les moyens institutionnels, structurels, financiers, législatifs et réglementaires nécessaires à une bonne gestion des aires protégées ;
- Favoriser la participation des populations dans la gestion des aires protégées par une organisation du contrôle local de l'accès aux ressources ;
- Elaborer et mettre en place des mesures de gestion (plan de gestion) favorisant une meilleure conservation de la diversité biologique au sein des aires protégées ;
- Développer des mécanismes de gestion transfrontalière des aires protégées

Thème2 : Ressources fauniques

- Renforcer les connaissances actuelles sur l'état des populations animales, leur tendance démographique, leurs habitats préférentiels, et leur niveau d'exploitation ;
- Définir les méthodes effectives de gestion de la faune basées sur la détermination des quotas et des périodes d'exploitation en vue d'une utilisation durable de la ressource ;
- Impliquer les communautés locales dans la gestion et l'exploitation des ressources fauniques ;
- Adopter des mesures législatives et réglementaire définissant les rôles et devoirs de la population en vue d'enrayer les mauvaises pratiques d'exploitation de la faune.

Thème 3 : Ressources halieutiques

- Conserver et restaurer la biodiversité aquatique dans la zone économique exclusive (ZEE) mauritanienne ainsi qu'en milieu continental en vue de son exploitation durable ;
- Prévenir les dommages et les dégâts causés par la surpêche et les pratiques de pêche irresponsables ;
- Améliorer les connaissances sur les ressources halieutiques et leur habitat ;
- Déterminer le statut actuel des espèces halieutiques (état et tendances des populations) sur l'ensemble de la ZEE mauritanienne et des eaux intérieures et développer des plans de gestion

favorisant une exploitation écologiquement durable des ressources halieutiques ;

- Impliquer les communautés locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des ressources halieutiques.

Thème 4 : Ressources ligneuses et non ligneuses

- Renforcer les connaissances actuelles sur l'état des ressources ligneuses et leur niveau d'exploitation ;
- Définir les méthodes effectives de gestion des ressources forestière basées sur la détermination des taux annuels de régénération et de prélèvement ;
- Déterminer les mesures favorisant une exploitation rationnelle et durable des ressources ligneuses et non ligneuses ;
- Impliquer les communautés locales dans la gestion et l'exploitation des ressources forestières ;
- Adopter des mesures législatives et réglementaires définissant les rôles et devoirs de la population en vue d'enrayer les mauvaises pratiques d'exploitation des ressources ligneuses et non ligneuses.

Thème 5 : Ressources agricoles

- Intégrer aux programmes et politiques agricoles existants des considérations sur la protection et la mise en valeur de la biodiversité ;
- Elaborer, et appliquer des méthodes et des techniques améliorées qui réduisent les effets néfastes de l'agriculture sur l'environnement et permettent de maintenir l'intégrité de l'écosystème du sol et de la biodiversité ;
- Assurer la sécurité alimentaire et promouvoir le développement et la diversification de la production agricole sans épuiser les ressources ni dégrader l'environnement ;
- Valoriser le potentiel agricole dans les zones sous-exploiter ;
- Promouvoir la domestication et la valorisation des espèces sauvages ;
- Assurer la protection de la diversité agrobiologique nationale ;
- Adopter une approche plus intégrée de la gestion du pastoralisme, de l'agriculture, de la pêche et des ressources forestières.

Thème 6 : Ressources énergétiques

- Réduire la demande de bois de chauffe en favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie au niveau de l'ensemble des consommateurs ;
- Promouvoir l'utilisation des sources d'énergie alternatives au bois ;
- Améliorer les disponibilités en biomasse et la gestion de celle-ci.

Thème 7 : Ressources minières

- Prévenir les dommages et les dégâts causés par l'extraction minière et le transport des produits miniers ;
- Encourager les mesures susceptibles de minimiser les impacts de l'exploitation des ressources minières sur la biodiversité et favoriser la restauration des écosystèmes ;
- Développer et mettre en œuvre des pratiques minières écologiquement durables .

Thème 8 : Aménagement du territoire

- Favoriser une planification intégrée du territoire qui tienne compte des préoccupations environnementales de la biodiversité ;
- Tenir compte de la biodiversité dans la répartition de la population sur le territoire et

l'aménagement des établissements humains ;

- Intégrer des considérations de protection de la biodiversité dans les programmes d'alimentation en eau, et d'assainissement du milieu urbain ;
- Lutter efficacement contre la pauvreté en milieu rural pour prévenir l'exode des populations ;

Thème 9 : Biotechnologies et biosécurité

- Favoriser le développement des biotechnologies et la mise en valeur sécuritaire de leurs produits ;
- Coordonner les activités nationales dans le domaine de la biosécurité ;

Thème 10 : Ressources hydriques (eaux intérieures et zones humides)

- Prendre en compte les impératifs de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans tous les projets de développement et de mise en valeur des zones humides ;
- Améliorer la connaissance et assurer un suivi des paramètres physiques et hydriques des zones humides ;
- Satisfaire les besoins en eau de l'ensemble des populations et du cheptel ;
- Limiter les effets néfastes de la sécheresse et de la désertification conduisant à l'ensablement et à l'assèchement des lacs, mares et dépressions inondables de la vallée du fleuve ;
- Gérer de manière rationnelle, intégrée et concertée les eaux de surface et les eaux souterraines de manière à assurer le remplissage des zones humides (lacs et mares) et limiter leur dégradation ;
- Préserver la qualité de l'eau en luttant contre toutes les formes de pollution.

Thème 11 : Urgences environnementales

- Atténuer les effets négatifs des situations d'urgence environnementales sur la biodiversité ;
- Promouvoir la coopération internationale dans le domaine des urgences environnementales

Thème 12 : Participation de la population, des organismes non gouvernementaux et du secteur privé

- Favoriser la participation de tous les acteurs et particulièrement les femmes dans tout le processus de planification et de mise en œuvre de stratégies et plans d'actions visant la conservation et la gestion des ressources de la diversité biologique ;
- Favoriser l'implication et la participation des collectivités locales dans l'application des politiques de conservation et de gestion des ressources de la biodiversité ;
- Appuyer les initiatives locales de gestion de la diversité biologique en prônant les modes d'organisation démocratiques et participatifs et la mobilisation des ressources financières nécessaires.

Thème 13 : Évaluations environnementales

- Renforcer les capacités institutionnelles et techniques en matière de gestion d'analyse des données sur l'environnement ;
- Veiller à ce que les évaluations de l'impact environnemental de tous les projets soient incluses dans le Programme d'Investissement Public (PIP) ;
- Intégrer l'outil d'étude d'impact environnemental dès les phases initiales de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi, de la mise en service et de l'évaluation des politiques, plans, programmes et projets ;
- Sensibiliser les dirigeants et les décideurs tant du pouvoir public et du privé, à l'importance d'une intégration des études d'impacts sur l'environnement dans la planification du développement .

Thème 14 : Sensibilisation, éducation et formation

- Promouvoir la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux écosystèmes et aux espèces animales et végétales du pays, ainsi que sur les technologies permettant d'améliorer la gestion des sols, de l'eau et des ressources biologiques ;
- Eduquer et sensibiliser la population (décideurs et consommateurs) sur l'importance de la diversité biologique et les modes de vie qui en occasionnent le déclin ainsi que sur les problèmes environnementaux, sur la nécessité de conserver la biodiversité et sur l'utilisation durable des ressources biologiques ;
- Former la population en matière d'utilisation rationnelle des ressources biologiques.

Thème 15 : Mesures incitatives

- Adopter et appliquer des mesures incitatives qui soutiennent la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources biologiques.

Thème 16 : Cadre juridique et institutionnel

- Intégrer, dans les lois nationales régissant l'exploitation des ressources naturelles, des dispositions qui répondent aux objectifs de la convention sur la diversité biologique : conserver les ressources biologiques, en assurer une exploitation durable et le partage équitable des bénéfices qui en découlent ;
- Inscrire dans le code pénal les incriminations ayant pour objet la destruction, la dégradation et la pollution de l'environnement de manière à rendre les poursuites plus rapides et efficaces ;
- Clarifier les responsabilités administratives des divers ministères à l'égard de l'environnement et de la biodiversité et déterminer les mécanismes appropriés de coopération et de coordination entre organes gouvernementaux ;
- Conférer aux communautés locales davantage de responsabilités et de droits sur leurs ressources naturelles et les appuyer dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de mesures de gestion destinées à prévenir la dégradation des sols et de l'environnement en général

Thème 17 :

- Inventorier et valoriser les connaissances et les pratiques traditionnelles, les interdits culturels et les valeurs spirituelles pouvant contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ;
- Faciliter le maintien des traditions sociales et culturelles qui appuieront la transmission de génération en génération et d'une collectivité à une autre, des connaissances et des pratiques traditionnelles concernant l'utilisation des ressources biologiques ;
- Protéger les dépositaires des connaissances et pratiques traditionnelles contribuant à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et reconnaître juridiquement la valeur des connaissances et des pratiques traditionnelles concernant l'utilisation des ressources biologiques ;

Il faut noter que pour mettre en œuvre les objectifs et axes stratégiques, un plan d'action 2000 – 2004 avait été mis en place, mais il reste très faible au niveau de l'exécution compte tenu des moyens matériels limités des structures en charge de sa mise en œuvre.

Deux projets de soutien institutionnel ont été identifiés et qui auraient permis de mieux aider à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action sur la biodiversité n'ont pu être mis en œuvre pour manque de financement. Il s'agit de la Commission Nationale sur la Biosécurité et du Projet base de donnée sur les urgences environnementales.

Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 – Identification et surveillance	X		
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques	X		
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	X		
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>	X		
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	X		
i) Article 11 – Mesures d'incitation	X		
j) Article 12 – Recherche et formation	X		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	X		
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes	X		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	X		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie	X		
o) Article 17 – Echange d'informations	X		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	X		
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	X		
r) Article 20 - Ressources financières	X		
s) Article 21 - Mécanisme de financement	X		
t) Diversité biologique agricole	X		

u) Diversité biologique des forêts	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	X		
w) Diversité biologique marine et côtière	X		
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	X		
y) Diversité biologique des montagnes	X	X	

Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en oeuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6, 7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 and 20)

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																		
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
a) Manque de volonté et de soutien politique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
d) Absence de mesures préventives et proactives	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
f) Absence de transfert de technologie et	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

d'expertise																		
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
o) Absence de partage des avantages	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

entre les parties prenantes																			
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
t) Absence de politiques et de lois appropriées	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
u) Pauvreté	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
v) Pression démographique	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
w) Habitudes de consommation et de production non viables	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
x) Manque de capacité des communautés locales	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
z) Faible capacité d'application effective	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
bb) Autres (veuillez préciser)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
Objectifs précisés dans le corps même de la stratégie nationale de conservation et du plan d'action national de biodiversité.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Stratégie nationale et plan d'action de l'agrobiodiversité
b) Eaux intérieures	X		Stratégie nationale de conservation de la nature
c) Marine et côtière	X		Plan d'aménagement de la zone économique exclusive (ZEE) de la Mauritanie
d) Terres arides et sub-humides	X		Plan d'action national de lutte contre la désertification
e) Forêts	X		Idem (PANLCD)
f) Montagnes	X		Idem (PANLCD)
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	

Veuillez préciser ci-dessous.
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
- objectifs définis, mais non encore mis en œuvre car stratégie nationale récente et ressources financières manquent
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
- Financement - Expertise locale manque - Institutions faibles
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
- Transfert de technologie n'est pas facile par manque - de projets développés pertinents intéressant la coopération technique et scientifique.

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) couvre la façade maritime et continentale (zone littorale) - Parc National du Diawling (PND). <p>Les deux parcs se situent pour une bonne partie dans la partie maritime couverte pour la recherche pétrolière et l'exploitation future offshore.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Programme agro biodiversité en cours de réalisation.
b) Eaux intérieures	X		Programme Fouta Diallon –OMVS- GEF

c) Marine et côtière	X		- PNBA programme aménagement des zones côtières
d) Terres arides et sub-humides	x		PAN/LCD
e) Forêts	x		- Stratégie biodiversité – plan national de reboisement
f) Montagnes	x		- non encore identifié (pour Adrar et Tagant)
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale de lutte contre la désertification (PAN/LCD) - stratégie plan d'action biodiversité - stratégie nationale pour le secteur rural - UNFCC/plan d'action 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit essentiellement des financement pour des projets intéressant le thème et appuis dans le domaine scientifique et technique. 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.		
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques		
I) Objectif national : Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini ?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			

Veuillez préciser ci-dessous.			
- L'objectif est pris en compte dans le cadre de la stratégie biodiversité et de son plan d'action			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques : veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- stratégie et plan d'action national dans la biodiversité			
- plan national de reboisement			
- stratégie nationale de conservation de la nature			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- pas d'indicateurs objectivement vérifiables			
- aucun rapport fait dans le domaine			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- pas d'indicateurs spécifiques utilisés			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- faible prise en compte dans les projets et programmes			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
- pas de financement spécifique destiné à la mise en œuvre de cet objectif			

Encadrement VI.

Objectif 2.2		Améliorer l'état d'espèces menaces d'extinction	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre de CITES dans le cadre de la stratégie conservation de la nature - mise en œuvre stratégie plan d'action – biodiversité 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures	X		Loi sur la protection des eaux intérieures et de leur faune
c) Marine et côtière	X		Quelques espèces marines/côtières protégées (dauphins, tortues, baleines vertes,...)
d) Terres arides et sub-humides	X		-protection intégrale de la gazelle dorcas, struthio camulus – camulus
e) Forêts	X		Protection des habitats (les forêts)
f) Montagnes	X		Protection des animaux de hautes terres (Adrar , Tagant)
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - stratégie conservation de la nature - Stratégie et plan d'action – biodiversité 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- nécessite un travail de terrain plus accru – actuellement l'échouement de baleines et de tortues vertes pt indicateurs de pollution des milieux (exploitation pétrolière)			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
<ul style="list-style-type: none"> - indicateurs sont plus liés à l'observation de la mortalité - d'espèces supportant peu la pollution 			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
<ul style="list-style-type: none"> - existence de projets spécifiques - institution nationale en charge uniquement des parcs / réserves- nationales
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
- pas de financement destiné à la protection des espèces en danger.

Encadrement VII .

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- la diversité génétique est défendue par les textes de la loi en vigueur depuis que les cours internationales – ratifiées			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- agro biodiversité (élevage , agriculture) espèces locales protégées
b) Eaux intérieures	X		- diversité des espèces d'eau douces protégées par la loi sur la chasse
c) Marine et côtière	X		- loi cadre environnement (moins protégée la diversité génétique ...et côtière)
d) Terres arides et sub-humides	X		- loi sur la chasse en zone aride et sub-humide
e) Forêts	X		- loi sur les forêts (pratique diversité génétique)
f) Montagnes	X		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X

Veuillez préciser ci-dessous.
<ul style="list-style-type: none"> - stratégie / plan d'action sur la biodiversité - stratégie nationale de conservation de la nature / plan d'action
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
<ul style="list-style-type: none"> - une étude sur l'art 8j a été menée - au moins deux projets à l'attention de cet objectif : - PADEL et ProGRN/GTZ
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
- Pas d'indicateurs objectivement vérifiés spécifiquement pour la diversité génétique, fixés (pas de plan d'action)
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement - Pas de plan d'action spécifique à la thématique développée
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Stratégie nationale sur la diversité biologique et son plan d'action sont pris en compte dans la stratégie de développement du pays (CSLP).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		La limite de prélèvement est gérée de façon durable
b) Eaux intérieures	X		

c) Marine et côtière	X		- la gestion des zones de frayère de poisson sont gérées convenablement (PNBA, Diawling)
d) Terres arides et sub-humides	X		-
e) Forêts	X		- les produits forestiers sont régis conformément à la loi sur protection des forets et de la chasse.
f) Montagnes	X		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - plan d'action national de LCD - Plan d'action sur la biodiversité - Plan d'aménagement de zones écologiques fragiles (PNBA, Diawling) 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - les quotas de prélèvement pour la zone marine sont bien connus - zones et période de repos (pas d'exploitation de poissons pendant au moins 2 mois de chaque année). 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Cf. efforts de production et de pêche conformes à la reprise de la population marine.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - braconnage d'espèces terrestres de toutes sortes - faible moyens de lutte contre la pêche illicite (industriel surtout) 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
- les moyens de surveillance malgré l'existences de radars restent précaires.			

Encadrement IX.

Objectif 4.2		La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - les taux de prélèvement sont connus - les espèces à prélever sont connues surtout pour ce qui est de la faune marine 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Les espèces naturelles exploitées à des fins agricoles sont limitées
b) Eaux intérieures	X		Cf. objectifs fixés dans le cadre de l'OMVS pour ce qui est de la gestion commune par les Etats du fleuve Sénégal.
c) Marine et côtière	X		<ul style="list-style-type: none"> - l'effort de pêche est contrôlé - la période de pêche est contrôlée
d) Terres arides et sub-humides	X		- les espèces endémiques de zones arides fragiles sont interdites de chasse
e) Forêts	X		- la loi sur les forêts classées interdit les prélèvements néfastes à l'équilibre du milieu
f) Montagnes	X		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - lettre de politique nationale sur la pêche en ZEE limite l'effort de pêche - les textes d'application de cette loi définit les espèces et les quotas 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- c'est surtout l'exploitation irrationnelle à des fins d'exportation qui constitue le centre de préoccupation de la politique de pêche			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Les espèces à exploiter ainsi que leur quantité est bien connue			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à surveiller le ZEE - Difficultés à surveiller le vaste territoire saharien où se trouvent les espèces de faunes terrestres
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
- La protection et l'exploitation irrationnelle est du ressort de deux départements différents (MDRHE, MPEM) ce qui limite les efforts.

Encadrement X.

Objectif 4.3	Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - les espèces menacées par le commerce international pour ce qui est de la faune terrestre n'existent plus - la baleine et la tortue verte sont menacées par le commerce international 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière	X		- baleine et tortue verte sont surtout menacées au niveau du PNBA
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Le plan d'aménagement du PNBA donne une priorité à ces deux espèces pour ce qui est de la			

sensibilisation des populations Imraguenes

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

- une très bonne stratégie est adoptée pour limiter l'exploitation par les pêcheurs traditionnels de ces deux espèces .

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

- quantité de tortue vertes pêchées par inadvertance est connue annuellement ainsi que celle des baleines et des raies et requins – ces deux espèces intéressent moins le commerce international

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Pauvreté des pêcheurs et vétusté des moyens
- De pressions sur les pêcheurs industriels

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

- La protection des ZEE devrait intéresser plus la communauté internationale

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.		
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action sur la biodiversité - PAN/LCD - Stratégie de la conservation de la nature 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- utilisation d'une zone spécifique pour l'agriculture irriguée (5000 ha aménagés)
b) Eaux intérieures	X		- Protection des eaux intérieures contre toute forme de pollution
c) Marine et côtière	X		- Protection des eaux marines contre les pollutions d'origine pétrolières
d) Terres arides et sub-humides	X		- Protection des habitats de faune contre les feux de brousse et protection des sols dégradés

e) Forêts	X		- Aménagement des bassins versant et sols dégradés en milieu forestier (sud –est)
f) Montagnes	X		- Protection des habitats de faune en milieu montagneux (Aguer , Tilemsi)
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - Contenu dans la stratégie Plan d'action sur la biodiversité - Contenu dans le plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de projets de gestion de ressources naturelles et de protection de l'environnement 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
<ul style="list-style-type: none"> - pas moins de 200 ha de terre sont protégés contre toute forme de dégradation dans le pays 			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Financement de projets de protection de l'habitat de faune et de lutte contre la dégradation des terres de plus en plus délaissés pour des raisons de financement. 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat a consenti sur prêt de la banque mondiale plus de 7 millions de Dollars USD au développement communautaire avec accent sur les aspects de gestion des ressources naturelles et dégradation des terres 			

Encadrement XII .

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.		
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées		
I) Objectif national : Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini ?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Projets de lutte contre les espèces envahissantes des canaux d'irrigation dans la vallée du fleuve est entièrement prononcé sur les ressources de l'état avec l'appui des agriculteurs 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques : veuillez indiquer tout			

objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Protection des zones irriguées contre les espèces envahissantes
b) Eaux intérieures	X		- Amélioration des besoins du fleuve et leur protection contre les espèces exotiques envahissantes
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides	X		- Protection des cultures en zone aride contre les espèces exotiques envahissantes
e) Forêts	X		- dans le sud est mauritanien et zone forestière il n y a pas encore de problème lié à l'environnement d'espèces exotiques
f) Montagnes	X		- idem en zone montagneuse
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action National de lutte contre la désertification (PAN/LCD) stratégie conservation de la nature (SNC) - Stratégie et plan d'action sur la biodiversité 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Dans le vallée du fleuve, le projet de lutte contre les espèces envahissantes est en cours			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Eliminer des cours d'eau et canaux d'irrigation de façon systématique les espèces exotiques envahissantes en utilisant la méthode mécanique par un procédé moderne			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- coût des actions pour éliminer les espèces exotiques envahissantes est très cher pour l'Etat et les agriculteurs – cela ne contribue pas à avoir un coût d'aménagement des terres à la portée des agriculteurs			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
- Ce type de projet mérite d'être financé sur ressources extérieurs et mobiliser l'expertise scientifique et technique adéquates			

Encadrement XIII.

Objectif 6.2		Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
- un projet est mis en place avec les plans de gestion adéquats surtout au niveau de la vallée du fleuve Sénégal sur subvention de l'Etat .			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Projet de lutte contre les espèces exotiques envahissantes s'inscrit dans le cadre des aménagements agricoles
b) Eaux intérieures	X		
c) Marine et côtière		X	Pas encore de programme spécifique
d) Terres arides et sub-humides	X		- Les espèces exotiques envahissantes sont de la zone aride et sub-humide. Existence d'un plan de gestion et d'aménagement – idem que celui pour l'agriculture
e) Forêts	X		- Pas de travail spécifique encore amorcé
f) Montagnes		X	-
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		X	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie nationale pour le développement du secteur rural - Stratégie du plan d'action biodiversité - Plan d'action national de lutte contre la désertification 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Le plan de gestion pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est cours d'exécution			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Elimination des cours d'eau et canaux d'irrigation des espèces exotiques envahissantes avec des			

procédés mécaniques .

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Financement de cette action mécanique est chère et ne peut être supporté par les agriculteurs uniquement

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes au niveau de la vallée du fleuve devrait être une stratégie commune entre la Mauritanie et le Sénégal

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
- Plan d'action sur la biodiversité et plan d'action sur les changements climatiques sont mis en œuvre par la même institution			
- Initialement ils sont bien articulés			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	
b) Eaux intérieures		x	
c) Marine et côtière		x	
d) Terres arides et sub-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes		x	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la			X

diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	x
Veuillez préciser ci-dessous.	
Plan d'action sur la diversité biologique et Plan d'Action sur les changements climatiques	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Pas de travail spécifique développé de façon concrète.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Pas d'indicateurs développés.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
Appui technique et financier nécessaire pour la mise en œuvre des deux plans d'action même conjointement.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
La synergie a été établie mais la mise en œuvre nécessite le déploiement de moyens conséquents.	

Encadrement XV.

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
- Cet objectif est expressément contenu dans la stratégie nationale de conservation de la nature et de la stratégie et plan d'action sur la biodiversité.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- réduction des polluants issus de l'agriculture (pesticides engrais)
b) Eaux intérieures	X		- réduction des déversements des polluants dans les eaux intérieures et cours d'eaux pour l'agriculture
c) Marine et côtière	X		- Elimination de toute forme de rejet en milieu marin notamment lors de l'exploitation pétrolière
d) Terres arides et sub-humides	X		- Elimination et réduction en terre agricole se trouvant en zone aride sub-humide
e) Forêts	X		- réduire l'impact des pollutions (quoique minimesur les forêts)
f) Montagnes	X		-

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie et plan d'action sur la biodiversité - Stratégie nationale de conservation de la nature (SNC) - Stratégie nationale pour le secteur rural (2004 – 2010) 	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
- des actions sont mises en œuvre en vue de réduire la pollution dans la diversité biologique	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Les projets d'investissement dans le secteur de l'économie ne font pas encore systématiquement objet d'évaluation d'impact - Un indicateur est : les évaluations d'impact sont systématiquement faites pour tous les projets ayant des actions polluantes 	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
- La loi cadre sur l'environnement ne connaît pas encore de décret d'application. Son décret instituant les évaluations d'impacts n'est pas encore appliqué faute d'adoption	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
- le personnel en charge de l'application de la loi cadre sur l'environnement devrait être désigné dans un arrêté pour être assermenté (selon cette même loi cadre)	

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
- Le rôle économique des écosystèmes à fournir des biens et services est mis en exergue par les différents plans et stratégies concernant l'environnement.	
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.	

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Les écosystèmes agricoles (oasiens et pastoraux) sont directement producteurs de biens et services
b) Eaux intérieures	X		- Les écosystèmes lacustres produisent et soutiennent l'agriculture de milliers de paysans dans le pays
c) Marine et côtière	X		- les écosystèmes marins constituent la base de ce que les partisans de pêche artisanale et 25% du PIB du pays provient ainsi bien de la pêche industrielle qu'artisanale
d) Terres arides et sub-humides	X		- La préservation des écosystèmes agro-pastoraux est une priorité pour le pays car produit 80% du PIB du pays du secteur rural.
e) Forêts	X		- Les forêts constituent la source de vie principale pour les paysans dans le pays, des ruraux et de leurs troupeaux
f) Montagnes	X		-idem pour les écosystèmes montagneux à dominance fortement pastorale (camelins, ovins)
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - incorporé dans le PAN/LCD - Stratégie plan d'action biodiversité - Stratégie pour le secteur rural 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- l'Ensemble des actions entrepris au niveau national ciblent la préservation des écosystèmes fournissent la grande part des besoins vitaux des populations rurales.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Le PAN/LCD cible l'horizon 2010 pour améliorer la productivité des écosystèmes pastoraux et agricoles des projets d'envergure sont entrepris. Ils permettent de mieux cibler leur préservation.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- Financement des projets majeurs du PAN/LCD et du plan d'action sur l'agro biodiversité			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Le lien entre les projets issus de la biodiversité et du PAN/LCD devrait permettre un fonctionnement à l'endroit de la préservation des écosystèmes à fournir des biens et services.			

Encadrement XVII .

Objectif 8.2		Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial		X	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
- Le gouvernement est entrain de mettre en place un important programme liant environnement et lutte contre la pauvreté en vue d'assurer la sécurité alimentaire, la subsistance et la génération de revenu à partir de ces ressources biologiques au profit des pauvres.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Programme agriculture durable
b) Eaux intérieures	X		- gestion des eaux superficielles au profit d'une agriculture génératrice de revenus
c) Marine et côtière	X		- Les activités de pêche artisanale sont envisagées pour assurer la survie des populations pauvres
d) Terres arides et sub-humides	X		- Des terres arides font état de traitements spécifiques aux ressources biologiques en zone aride
e) Forêts	X		- les ressources biologiques forestières constituent l'essentiel des forêts classées par les franges de la population la plus pauvre. Leur préservation est une priorité au niveau national.
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Le lien entre environnement et pauvreté a été bien identifié et articulé au niveau de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui constitue l'unique cadre de développement économique et social du pays (CSLP)			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Le CSLP est en cours de mise en œuvre il cible parfaitement les franges de population les plus pauvres.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

- Les indicateurs sont ceux du CSLP et du PAN/LCD qui veulent qu'à l'horizon 2010 au moins 50% des populations pauvres recouvrent leur autonomie en matière de sécurité alimentaire.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Financement des actions contenues dans le PAN/LCD et le CSLP beaucoup d'actions ont été identifiées mais peu ont connu un engagement réel des bailleurs de fonds.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

- La dispersion des moyens humains, matériels entre plusieurs départements qui font pratiquement les mêmes actions est un goulot d'étranglement à solutionner.

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 8j de la CBD un rapport sur les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles a été réalisé.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Harmoniser le rapport sur les connaissances et technologies dans les domaines de la biodiversité. Aucune action n'a encore été entreprise.
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière	X		- pas de travail spécifique hormis celui fait par le PNBA sur les irrigations
d) Terres arides et sub-humides	X		- Idem a) agriculture
e) Forêts	X		- idem a)
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X

Veuillez préciser ci-dessous.	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action stratégie sur la biodiversité - Plan d'action national de lutte contre la désertification 	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
- l'étude sur la mise en œuvre de l'article 8j de la CBD n'ont pas connu de suite faute de financement.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
- Recensement des connaissances traditionnelles innovations et pratiques traditionnel non achevé faute de moyens financier (le recensement intéresse l'ensemble des pratiques agro-pastorales et de pêche.	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
- Financement de l'activité recensement des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles sur l'ensemble du pays.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
Objectif important compte tenu des droits de propriété intellectuelle liée au thème.	

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
- Stratégie et plan d'action biodiversité			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- aucun travail spécifique encore élaboré dans le domaine
b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides	X		Idem
e) Forêts	X		Idem

f) Montagnes	X		Idem
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- objectif se trouve globalement dans les stratégies de plan d'action mais ne se trouve pas explicitement dans un programme de travail			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Objectif non encore annoncé explicitement hormis l'étude sur le recensement des connaissances traditionnelles			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Pas identifié			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- Financement des études pour soutenir les décisions dans le domaine			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
- l'objectif motive une carcestation nationale en vue de se mobiliser sur son importance surtout dans les zones où l'agro biodiversité constitue 90% des activités des populations			

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
- insertion de l'objectif dans le stratégie plan d'action sur la biodiversité mais aucune activité entreprise			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Idem objectifs identifiés dans le cadre du plan d'action biodiversité

b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides	X		Idem
e) Forêts	X		Idem
f) Montagnes		X	- n'est pas encore considéré
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Stratégie et plan d'action sur la biodiversité à prendre en compte dans cette dimension.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- aucune activité entreprise jusqu'à présent pour mettre en œuvre l'objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Idem au plan d'action biodiversité.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- Financement et intérêt du gouvernement et des partenaires au développement.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
-Seule une étude sur le recensement des connaissances traditionnelles a été entamée.			

Encadrement XXI.

Objectif 10.2	Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Idem ceux fournis dans le plan d'action et la stratégie biodiversité
b) Eaux intérieures	X		Idem
c) Marine et côtière	X		Idem
d) Terres arides et sub-humides	X		Idem
e) Forêts	X		Idem
f) Montagnes		X	Idem
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- stratégie plan d'action biodiversité			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Pas d'évolution encore depuis l'adoption de la stratégie et du plan d'action.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
- Idem plan d'action et stratégie sur la biodiversité.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- Financement des actions concourant à clarifier les thématiques et engager les concertations			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
- cet objectif est considéré comme prioritaire par l'unité de coordination de la biodiversité mais les moyens limités le garde uniquement au niveau des idées			

Encadrement XXII .

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
- Aussi bien la stratégie sur la diversité biologique et son plan d'action que d'autres stratégies sur l'environnement (PAN/LCD – UNFCCC) des mécanismes de financement et de mobilisation de ressources FND / FNE			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Projet régional agro - biodiversité - soumis
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière	X		- Financer les projets d'écotourisme et de protection de réserve intégrale du PNBA
d) Terres arides et sub-humides	X		- Des ressources financières ont été mobilisées dans le cadre de projets programme GRN
e) Forêts	X		- Des ressources concernant la protection des forêts gonakiens
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
- Voir PAN / LCD stratégie nationale et plan d'action biodiversité - CSLP mais aussi mécanisme prévu dans le cadre du fonds national pour l'environnement (FNE)			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			

- le statut et régime du FNE n'ont pas encore été adoptés par le gouvernement ;
- les autres sources de financement du bilatéral et du multilatéral mais restent ponctuelle (voir exemple projet biodiversité Mauritanie Sénégal)

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

La mise en place du FNE fonctionnel était prévu pour 2005

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Volonté politique de mettre en place un mécanisme de financement pour la volonté réelle mais bute à la résistance des bailleurs de fonds qui veulent y aller en Solo

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

- une concertation poussée au niveau multilatéral pourrait améliorer la mise en place de mécanismes nationaux

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			x
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		x	
b) Eaux intérieures		x	
c) Marine et côtière		x	
d) Terres arides et sub-humides		x	
e) Forêts		x	
f) Montagnes		x	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies			

nationaux?	
a) Non	x
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
- Un groupe de travail technique et scientifique a été mis en place dans le cadre des activités afférentes à la taxonomie et aspect lié à la systématique végétale.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
- Plan d'action national biodiversité - Stratégie nationale de la conservation de la nature	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- pas de développement notoire dans le domaine.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Existence d'un livre sur la flore mauritanienne (150 espèces)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Moyens mis en place pour la réalisation de l'objectif sont limités et nécessitent la mobilisation de moyens humains et financiers additionnels.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- la documentation sur la flore de la Mauritanie constitue un bon point de départ pour l'établissement d'un répertoire complet	

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
- Objectif identifié dans le cadre de la stratégie nationale de la conservation de la nature et de la stratégie / plan d'action sur biodiversité.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
- SNC - Stratégie / plan d'action sur la biodiversité	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- Pas de travail pratique effectué pour réaliser l'objectif.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- Loi sur les forêts adoptée - Loi cadre sur l'environnement adoptée - Code pastoral et décret d'application adoptés	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- la liste répertoire constitue un premier indicateur mais non encore réalisé	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Expertise locale peu encouragée – l'université n'est pas impliquée financièrement à la réalisation de l'objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
Manque de moyens financiers pertinents pour réaliser l'objectif mais aussi de ressources humaines compétentes dans le domaine.	

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- Protocoles de recherche développés mais dans le cadre de la recherche fondamentale	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - plan d'action / stratégie biodiversité - stratégie convention de la nature (SNC) 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Quelques protocoles définis et mis en place dans le cadre de la recherche fondamentale au niveau de l'université.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Institutionnalisation d'un groupe de chercheur (Botanistes) de l'université de Nouakchott.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
-Progrès timide compte tenu des moyens octroyés pour atteindre l'objectif	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- moyens financiers pour assurer la réalisation des activités du groupe.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- la coordination inter- pays limitrophes devrait être une initiative qui favorise les progrès dans l'atteinte de l'objectif.	

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
- Mise en place de zones intégralement protégées dans le cadre de la mise en œuvre de Ramsar, CBD, CITES, ...	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - stratégie et plan d'action Biodiversité - Stratégie Nationale conservation de la Nature (SNC) - Plan d'aménagement du BANC D'ARGUIN - Plan d'aménagement du Parc du Diawling - Réserve d'El Aguer (Sud Ouest du pays) - Réserve de Tilemsi 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- Les Parc et réserves sont intégralement protégés et contribuent positivement à la protection/conservation des zones écologiques fragiles du pays.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Loi sur la conservation du Parc National du Banc d'Arguin - Loi cadre sur l'environnement - Loi créant le Parc National du Diawling - Loi sur la Forêt / Chasse 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Il reste uniquement à classer 2 ou 3 zones en Mauritanie pour atteindre l'objectif fixé par le pays.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Processus de classement des zones écologiques est fastidieux car plusieurs intérêts en jeu.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- Le classement de la réserve d'El Aguer et de Tilemsi en cours.	

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a)	
b) Oui	X
c) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Mais il n y a pas eu fixation du pourcentage pour le pays - La protection concerne essentiellement les Parcs et réserves de la nature 	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'Action et Stratégie Conservation de la Nature (SNC) - Plan d'aménagement des forêts classées 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'aménagement des forêts classées non achevé - Plan d'action SNC en cours 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'une loi protégeant le PNBA - Loi sur la forêt et chasse 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Progrès accomplis timides.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Financement des réserves intégrales à créer difficile à mobiliser au niveau national.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- Approche participative utilisée au niveau de la protection des Parcs et Réserves a permis de minimiser les impacts sur les populations locales.	

Encadrement XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Il n'y a pas eu de fixation de pourcentage. Mais l'objectif concerne la gestion de toutes les terres productives dans le respect de la CBD.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action National de lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) - Plan d'Action Annuel de Lutte Contre les feux de brousse 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Les activités annuelles de lutte contre les feux de brousse, des actions d'ensemencement aérien permettent de mieux cibler l'objectif.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- Au moins 1500km développés de par-feux et 3000km entretenus annuellement.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- régénération naturelle (dix dernières années) à la suite de programme d'ensemencement aérien	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Financement en vue de la préparation des plans de gestion et de leur mise en oeuvre mais aussi financement pour des projets de protection des pâturages utilisant de la haute intensité de main d'œuvre.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
Les plans de gestion sont faits en fonction de chaque spécificité des zones agro – écologiques mais uniquement dans le cadre de projets de développement	

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
La conservation in situ des espèces végétales en Mauritanie dépasse 60 % de celles se trouvant sur le territoire national - On peut considérer que 65- 70 % des espèces menacées sont sur la liste rouge.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action Biodiversité - Stratégie Nationale de Conservation de la Nature (SNC) - Plan d'action de lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - La conservation in situ des espèces végétales menacées constitue une priorité - Au niveau des parcs et réserves cette conservation in situ est plus poussée 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - loi sur les forêts - Loi cadre sur l'Environnement (évaluation d'impact) - Décret d'application et arrêtés fixant annuellement la liste rouge 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Régénération des ressources ligneuses et herbacées - Taux de prépondérance par rapport à l'année d'avant - Liste rouge 	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Recensement annuel des espèces végétales menacées demande un financement soutenu . La conservation in situ demande aussi une utilisation soutenue de personnel qui est de moins en moins disponible du fait des retraites et du taux de recrutement qui est gelé par la fonction publique.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- aucune liste sur les espèces végétales menacées	

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
L'objectif n'a pas encore été matérialisé.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Stratégie et plan d'action Biodiversité. Mise en œuvre de la CITES	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Progrès réalisé jusqu'à présent au niveau de la liste annuelle.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Mise en œuvre de la convention sur la CITES	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Aucune	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Expertise technique - Financement de l'expertise technique 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
- L'objectif a été défini	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- Stratégie / Plan d'action National Biodiversité	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- Pas encore de progrès notable.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- Aucune	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Aucune	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Aucune sauf (concertation inter- partenaires)	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- Expertise technique	
- Financement de l'expertise	

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus ?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- Identification des espèces exotiques qui menacent les plantes	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents ?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Il y a principalement une à deux espèces exotiques qui menacent les plantes végétales et les habitats des écosystèmes qui leur sont associés –Ces aspects sont au niveau des canaux d'irrigation et des périmètres irrigués.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Deux aspects identifiés au niveau de la vallée du fleuve Sénégal - Les travaux pour la gestion des cours d'eau pour les éliminer mécaniquement ont démarré 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Activités mécaniques pour l'élimination de l'espèce exotique qui obstrue les canaux d'irrigation et les périmètres irrigués - 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Plus de 1/3 de la superficie a été éliminée depuis le début des travaux il y a deux ans (2004- 2005)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des travaux mécaniques - Financement de l'activité - Maîtrise des techniques de lutte scientifiques fiable. 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- Voir Projet régional de lutte contre les espèces envahissantes (CDEAO) mais aussi le Projet entrepris dans le cadre de l'implication du secteur privé.	

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- interdiction de sortir / commercialiser une espèce de flore sauvage endémique du pays.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action Biodiversité - Stratégie Nationale de Conservation de la Nature - Code forestier/Chasse 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- Pas d'arrêté spécifique déjà entrepris par le service en charge des forêts responsable de la gestion qui spécifie explicitement l'espèces de flore sauvage en question.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- lois sur les forêts et décrets d'application afférents.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Non encore identifié pour des raisons de recensement	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Elaboration des arrêtés d'application de la loi sur les forêts	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- Voir loi sur les forêts (dispositions pertinentes sur les forêts).	

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- Cet objectif au niveau national concerne 100% des produits d'origine végétale.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan National de lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) - Plan d'action de la stratégie Nationale de Conservation de la Nature (SNC) - Plan d'Action 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'aménagement de forêts classées pratiquement achevés - Inventaire des ressources végétales non achevé. 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'aménagement des forêts classées - Loi foresterie participative (Loi sur les forêts) 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Gestion durable des ressources végétales.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Financement pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- L'objectif de durabilité est poursuivi par l'ensemble des stratégies adoptées au niveau national	

Encadrement XXXVI.

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayeré.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- il s'agit essentiellement d'enrayer l'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances / innovations et pratiques autochtones	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- Stratégie et plan d'action sur la Biodiversité	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- aucun travail technique scientifique déjà entamé hormis l'étude sur le recensement des connaissances dans le domaine de la biodiversité.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- Législation / réglementation pertinentes existe et sert de cadre de référence	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Pas encore de progrès notoire dans le domaine	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
-Travail de recensement des ressources végétales et connaissances / innovation et pratiques locales connexes n'ont pas encore été amorcés par manque d'appui technique.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- Nouveau document élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 8j de la CDB.	

Encadrement XXXVII.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- Dans les stratégies communautaires élaborées dans le cadre de la mise en œuvre des différentes conventions, l'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver occupe une place importante.	

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
<p>Dans les différentes stratégies de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PAN/LCD - Plan d'Action sur la Diversité Biologique - Plan d'atténuation Changements Climatiques 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- La sensibilisation / communication sur la conservation et la diversité végétale est bien perçue au niveau national	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- Activité de sensibilisation autour du thème entreprise.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- Au moins de stratégies de communication prenant en compte l'objectif ont été élaborés	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Mise en œuvre dans les délais de toutes les activités de communication ne sont pas mise en œuvre pour des raisons de financement (publicité, plan vidéo, concerts artistiques) .	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- Difficulté à mobiliser le financement pour les activités de communication / sensibilisation	

Encadrement XXXVIII .

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
- renforcement des capacités des personnes travaillant dans le domaine de la conservation des plantes est une priorité pour le gouvernement	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'action Biodiversité - Plan d'action lutte contre la Désertification (PAN/LCD) - Plan d'action de la SNC 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
- Il n'y a pas eu de plan de formation déjà établi spécifiquement pour la question.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de formation non encore élaborée ; - Objectifs / résultats à atteindre non encore mis en œuvre. 	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'activité hormis celle de courtes durées et relatives aux foras - De sensibilisation 	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
- Manque de ressources financières pour assurer la formation	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- Les plans de formation restent souvent non exécutés par manque de ressources financières.	

Encadrement XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Plusieurs réseaux nationaux ont été reconnus et ceux-ci sont souvent en liaison avec d'autres au niveau régional et international.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	x
b) Non	
Veuillez préciser	
Les réseaux sont reconnus comme étant des mécanismes favorisant la concertation entre partenaires nationaux et internationaux	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Les réseaux ayant pour objectifs la conservation des plantes connaissant une bonne progression dans le pays.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
- facilité de l'octroi d'autorisation au niveau du ministère de l'intérieur et du département en charge de l'environnement pour la mise en place de réseaux.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
- La connaissance de l'importance de la biodiversité et de la concertation autour des thèmes liés à sa conservation	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de réseaux électroniques favorisant les échanges - Vitesse Internet faible dans le pays 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
- Les réseaux régionaux / internationaux devraient mieux associer et renforcer ceux existant au niveau national et gérés par des ONG locales ayant de faibles capacités	

Encadrement XL.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. **?**¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)

a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	x
d) Oui, elle est largement appliquée	

4. **?** Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)

a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	x
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe **?** ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, au niveau national	x
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. ? Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème. Etablissement de la biosphère transfrontalière entre Mauritanie / Sénégal au niveau de la vallée du fleuve Sénégal est une application transfrontalière de l'approche par écosystème.	

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)	
a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème. - Activités entreprises dans le cadre du PNBA et du Parc du Diawling avec d'autres pays de la sous-région et en Afrique en général .	

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par ; l'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)	
a) No	
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	
Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	

Mise en place de conseils scientifiques et techniques qui sont des organes consultatifs au niveau des Parcs Nationaux. Mais aussi mise en place du conseil National Environnement / Développement qui abrite une commission Biodiversité dont la préoccupation est entre autre l'approche par écosystème.

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. ? Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> - Projet Biodiversité Mauritanie/ Sénégal - Création d'une biosphère au niveau du delta du fleuve Sénégal 	

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	X
Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.	
<ul style="list-style-type: none"> - Mécanismes régionaux de concertation tel que le CILSS et l'U MA ont été re dynamisés pour discuter de la question de la biodiversité dans son ensemble (Connaissances traditionnelles, ONG, Propriété intellectuelles, Biosafety – protocole...). - 	

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

- la mise en place sur la synergie des conventions internationales dans le cadre de la coopération avec la République Fédérale d'Allemagne a permis de développer des activités en faveur de cela. Le constat qui a été fait est que les conventions environnementales ont un objectif similaire puisque dans les zones arides et semi-arides, par exemple, la diversité biologique est directement liée à la désertification, tandis que la lutte contre la désertification invite à une utilisation durable des ressources naturelles.
- La mise en œuvre est d'autant plus importante que les ressources naturelles constituent dans leur diversité la toile de fond de l'économie du pays et que les bénéfices attendus de sa mise en œuvre s'adressent aux domaines politiques et juridiques comme aux domaines socio-économiques et à la stratégie de lutte contre la pauvreté (CSLP). Certains principes et ou orientations énoncés dans les conventions environnementales méritent une attention particulière car véhiculent des énoncés moteurs pour amorcer le changement au niveau des conditions cadres et cela à différents niveaux :
 - 1. les politiques et stratégies dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
 - 2. Du cadre législatif et réglementaire de l'environnement ;
 - 3. le cadre institutionnel (structures en charge de l'environnement).
- Au niveau des conditions cadres visées par les conventions, certains principes comme la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, la subsidiarité et la participation des populations, préconisées par la CCD et certaines autres conventions environnementales, renforcent, en effet, l'option fondamentale pour la bonne gouvernance et une meilleure gestion des ressources naturelles.
- En définitive, le travail sur la synergie des conventions internationales dites de Rio de Janeiro a permis de mettre le point sur les différents principes contenus au niveau de ces conventions environnementales et qui ont été traduits dans le cadre de leur mise en œuvre à différents niveaux comme cité plus haut (politiques/stratégies, législatif/réglementaire et institutionnel).

Encadrement XLI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- Collecte de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires existant sur l'environnement en Mauritanie (CDROM) ;
- Elaboration d'un code pastoral et de son décret d'application ;
- Elaboration de stratégies (PAN/LCD, monographie CBD, Rio+10 document...) qui tiennent compte de l'esprit des conventions environnementales ;
- Communication/sensibilisation dans le domaine de l'environnement ;
- Elaboration de projets/programmes s'inspirant des conventions environnementales...

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.

- Projet Biodiversité Mauritanie/Sénégal (PNUE/PNUD/GEF/Thetherland/RFA)
- Projet développement Intégré Guidimakha (GTZ)
- Projet de Développement Rural Communautaire(Banque Mondiale)
- Programme de Gestion de Ressources Naturelles (ProGRN/GTZ)

13. ? Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)

a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	x

c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	
- Projet Roselt (Observatoire du Sahara et du Sahel) mesures écologiques relatives au suivi de la biomasse dans la zone de Nouakchott en rapport avec l'OSS.	

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.	
Les actions prioritaires ont été identifiées mais n'ont pas encore été exécutées pour faute de financement extérieur. L'Etat n'a pas les moyens de les mettre en œuvre .	

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)	
a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.	
La mise en œuvre du CNED (Conseil National Environnement et Développement) de s'assurer de l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinentes.	

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)	
a) Oui	
b) Non	
I) Si OUI , veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre	
(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	Mise en place de Parcs et réserves intégrés. Protection d'espaces contre toutes forme de chasse

	par la prise annuels d'arrêtés les inteerdisant.
(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	La loi cadre sur le PNBA et celle à venir du Diawling permet de s'assurer de la protection exclusive de ces deux zones et l'importance pour les oiseaux migrateurs
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	- Aucune barrière ou obstacle à la migration n'est observée
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	- Dans les deux parcs (PNBA, Diawling) une recherche sur les espèces migratrices est faite
(e) Les mouvements transfrontières	- un projet suisse a permis de localiser les mouvements transfrontaliers de certaines espèces migratrices.
II) Si NON, veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	x
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD	

- Projet Synergie CCD/CBD mais aussi d'autres conventions a été mis en place pendant trois ans et a permis de :
- Travailler sur les lois / règlements
- Mettre en œuvre des projets provenant de l'esprit même des conventions internationales
- De faire un travail de fond sur le lobbying environnemental
- (Voir note plus haut dans la section précédentes sur les synergies)
- Un PANA relatif aux changements climatiques a été élaboré par la coordination du programme au sein de la direction de l'environnement.

Encadrement XLII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- Harmonisation du code pastoral avec la législation nationale et international mais aussi avec la Chariaa
- La reprise de la monographie sur la diversité biologique conformément aux décisions de l'unité de coordination.

Article 7 - Identification et surveillance

19. ? Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	X
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

Compte tenu de l'importance de la diversité biologique et des ressources disponibles, la surveillance par le prélèvement d'échantillons et d'autres techniques des éléments constitutifs de la biodiversité posent souvent des problèmes .

20. ? Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	
b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	

Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.

Compte tenu de l'importance de la diversité biologique et des ressources disponibles, la surveillance par le prélèvement d'échantillons et d'autres techniques des éléments constitutifs de la biodiversité posent souvent des problèmes en raison des moyens humains, matériels et financiers limités pour assurer une surveillance efficace sur un territoire de 10 30 000 KM2.

Néanmoins, des inventaires ont été réalisés dans le domaine de la biodiversité marine et côtière, des oiseaux, de la faune et partiellement au niveau des quelques forêts classées.

21. ? Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?

a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophication (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	X
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.

Au niveau des aires protégées, notamment dans les deux parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling, il y a des programmes de surveillance systématiques couvrant les principales activités qui menacent la diversité biologique en particulier, les espèces envahissantes, la désertification la pollution, les terres dégradées, la sur exploitation et l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles.

22. ? Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	X
c) Oui, certain mécanismes sont en train d'être établis	
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-	

dessous)	
Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.	
Un document relatif à l'inventaire des données, élaboration, architecture, système d'information environnementale à été élaboré en 2005.	
L'objectif principal de ce document est de procéder à un inventaire complet de l'ensemble des données disponibles relatives à l'environnement physique, biologique et socioéconomique et sanitaire de la zone du fleuve Sénégal et les zones d'influence jusqu'à l'embouchure du fleuve Sénégal	

23. ? Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)	
a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	X
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	
Autres observations sur les indicateurs identifiés.	
(Voir PNBA, Diawling et Cellule OMVS, - Observatoire de l'Environnement sur certains indicateurs environnementaux.	

Encadrement XLIII .

<p>Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Décisions en matière de taxonomie

24. ? Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Non, mais un plan en cours de développement	
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.	

25. ? Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.	
<p>En Mauritanie la problématique du développement durable, en général, bénéficie d'un intérêt croissant de la part du gouvernement et de la société civile. A ce titre, le Gouvernement a entrepris à partir de 1992 des réformes institutionnelles qui ont favorisé l'adaptation du cadre juridique qui couvre plusieurs domaines sectoriels liés au développement durable et de l'environnement grâce à la promulgation de textes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le code de l'environnement en 2000 ; loi portant le code de l'eau - Le code forestier en 1997 - Loi régissant le Parc national du Banc d'Arguin en 2000 - Le code des mines 1999 <p>Et la ratification de plusieurs conventions internationales .</p> <p>Plusieurs projets et programmes ont débouché sur des acquis importants en matière de formation, d'expérimentation de nouvelles techniques ainsi que la valorisation et l'échange d'expériences au niveau communautaire et villageois et régional dans le domaine de la conservation de ressources naturelles ; reboisement, fixation des dunes et lutte contre la dégradation des sols</p>	

26. ? Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)	
a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.	

27. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)

a) Non	x
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	
d) Oui, pour toutes institutions principales	

28. *² Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)

a) Non	X
b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement	
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	

Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.

29. * Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)

a) Non	X
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	

Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.

En matière de taxonomie notre pays devrait s'orienter à l'avenir vers un renforcement de ces capacités dans ce domaine par le biais de la coopération sous régionale et internationale.

² Les questions identifiées par le signe * dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ce questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

La situation des besoins des taxonomistes reste encore méconnue en raison de l'absence d'une évaluation en la matière.

Néanmoins nous pouvons énumérer entre autres certains besoins qui serait indispensables. Au travail des taxonomistes, il s'agit de ;

- Renforcer les capacités nationales ;
- Inventorier la faune et la flore de notre pays ;
- Réhabiliter les herbiers spécifiques existant et l'unique parc zoologique ;
- Créer un herbier national de référence, des herbiers spécifiques des jardins botaniques et parcs zoologiques ;
- Mettre en place une banque de données en vue d'apprécier l'importance de la diversité biologique ;
- Former et recycler les taxonomistes ;
- Recherche des financements

Les contraintes qui freinent le progrès dans le domaine de la taxonomie sont :

- manque d'infrastructures physiques
- manque de matériel scientifique et de collecte
- manque de fonds alloués aux projets de recherche
- manque de bibliothèque et d'ouvrages de taxonomie
- manque de collection biologique

Recommandations

Pour une meilleure contribution au développement d'un programme de l'étude des taxas il serait nécessaire d'adopter une approche pluridisciplinaire en raison de la diversité et de la complexité du domaine de la taxonomie.

Cela devrait être soutenu par une coopération interrégionale, inter laboratoire et institutions intéressées, des programmes ou projets à court et à long terme.

Pour assurer un maintien et une conservation de la diversité biologique, il faut que nous puissions à travers un réseau international de coopération et de d'échange, trouver les issues garantes de nos préoccupations pour cela il faut que les taxonomistes et les spécialistes de biodiversité se concertent pour une meilleure approche de la la problématique taxonomique.

30.* Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)

a) Non	x
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.

31.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	x
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention.	

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
a) Non	
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ? Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures compréhensives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
- Réserve de biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal ; - Stratégie régionale pour les aires protégées marines .	

34. ? Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?	
a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.	
Le Gouvernement mauritanien a pris d'importantes mesures relatives à la mise en place d'un cadre juridique couvrant plusieurs aspects sectoriels et ce afin de répondre aux impératifs écologiques pour un développement durable.	
Ainsi 22 espèces végétales autochtones menacées de disparition ont été intégralement protégées conformément à la loi N° 97/007 abrogeant et remplaçant l'ordonnance N°82 171 du 15 décembre 1982 portant code forestier.	
Les espèces animales protégées à l'intérieur des zones de conservation ont été listées dans la loi N° 97006 du 20 juillet 1997 portant code de la chasse et protection de la faune .	

35. ? Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération	
c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinents déterminés à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfastes importants sur la diversité biologique.	

Toutes les activités susceptibles d'avoir des effets sur l'environnement sont soumises à une autorisation préalable du Ministère chargé de l'environnement accordées sur la base d'une étude d'impact environnementale(EIE) et ce conformément à l'article 14 de la loi 2000 /045 portant loi cadre de l'environnement

Encadrement XLIV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Une politique de conservation est mise en œuvre par les autorités politiques sous forme de zones protégées. Et un arsenal juridique est en place à cet effet.

La Mauritanie possède deux zones humides classées comme patrimoine mondial, il s'agit du Parc National du Banc d'Arguin et du Parc national de Diawling et de trois réserves, Tilemsi d'El Arguer et de Guelb Richatt dont les statuts juridiques méritent une révision compte tenu des changements survenus dans les zones ces dernières années.

Recentement, dans la wilaya du Gorgol, la zone d'El Attef comme réserve en raison des ressources biologiques qu'elle renferme :, quelques options stratégiques retenues dans le cadre de la stratégie et du plan d'action national de biodiversité de Mauritanie, telles que : classer la zone militaire de Chatt Boul comme zone humide d'importance internationale ;

- désigner la zone du bas delta comme réserve de la biosphère ;
- considérer la protection des écosystèmes arides et semi aride dans les efforts de conservation ;
- favoriser le développement de l'écotourisme au sein des aires protégées
- Enfin mettre à jour les plans d'aménagement des forêts classées.

Ces options stratégiques devraient bénéficier d'une attention particulière du gouvernement mauritanien et de la communauté internationale afin qu'elles se réalisent par la remise et la restauration des écosystèmes dégradés et en favorisant la reconstitution des espèces menacées.

De nombreux programmes sont en voie de réalisation afin de conserver et de restaurer les populations de flore et de faune sauvages et d'autres organismes sauvages.

Certains programmes ont donné de bons résultats en assurant l'utilisation durable des ressources biologiques

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à €)

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)	
a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.	
Au niveau du PNBA et PND des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables sont mis en place.	

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.	
Un programme d'amélioration du PND et de la réserve de Chott Tboul est en cours en vue de son établissement en une réserve de biosphère transfrontalière l'intégrant sur le Parc National Sénégalais de Djoudj.	

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	
Dans le cadre d'une intégration au niveau régional la Mauritanie est membre du programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest.	
X	

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	
<p>Un plan d'aménagement du littoral mauritanien a été initié en 1994 lors d'un atelier national de planification côtière. La mise en place de cette planification côtière vise trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la vocation multiple de zone côtière en proposant une organisation de l'espace harmonieuse entre les différents centres d'intérêt économiques - Promouvoir une équité sociale au niveau de l'accès aux ressources tout en assurant le maintien à long terme de l'équilibre du système sur le plan environnemental - Prévoir et anticiper l'impact des principaux facteurs en fonction de leur évolution à plus ou moins long terme <p>Le plan d'aménagement du littoral s'inscrit dans le cadre régional de conservation des zones humides du programme UICN .</p> <p>Ce plan d'aménagement du littoral mauritanien intègre 3 aires protégées ; Parc National du Banc d'Arguin, (PNBA), Parc National de Diawling (PND) et la réserve de Chot T Boul.</p>	

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.	
Il existe une loi cadre de l'environnement qui exige à tout programme ou projet de développement une étude d'impact environnemental.	

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	
c) Oui, ces lacunes législatives identifiées ont conduit à la formulation de nouveaux textes notamment la loi cadre de l'environnement et la loi portant code forestier répondant ainsi à une gestion efficace et efficiente des aires protégées.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	
<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du PNBA certaines activités ont continué à améliorer les conditions de vie des populations et à intégrer le facteur humain comme composante principale de la gestion des écosystèmes .</p> <p>On peut mentionner à titre indicatif les centres communautaires artisanaux qui ont été mis en place dans les villages, des machines à coudre, des produits à tannage ont été distribués à des groupes de femmes.</p> <p>Les pêcheurs ont été dotés de fonds de roulement pour l'acquisition de matériel de pêche et un appui à la formation et à la charpenterie.</p>	

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan pertinent est en place(veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.	

Une subvention du budget de l'état est accordée chaque année aux aires protégées .

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)

a) Non	
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.

Compte tenu de la richesse et de la diversité exceptionnelle aussi bien biologique que des paysages des Parcs nationaux (PNBA, PND), une évaluation de certains critères pertinents tels que climat hydrologie, flore marine et littorale, flore continentale, avifaune, faune marine (poissons, invertébrés marins, tortues et mammifères marins), faune terrestre ont été réalisés.

Cette analyse des différents écosystèmes a été à la base de la définition de programme scientifique et a permis de déterminer des critères écologiques ci-dessus cités.

Encadrement XLV.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

L'activité humaine constitue l'impact majeur pouvant être source de pression sur les ressources naturelles des Parcs, entre autres, la présence de nombreux campements nomades, les activités de pêche artisanales et industrielles utilisant des flottilles et embarcations importantes et pratiquant actuellement une pêche non durable. Enfin, la mise en œuvre de certains projets de développement tels que la route Nouakchott – Nouadhibou, le port de Tanit, l'exploitation pétrolière et la valorisation de Sebkhya Ndrancha seront à l'origine de nouveaux usages humains d'une modification de l'occupation de l'espace à l'intérieur du Parc National du Banc d'Arguin.

Article 8(h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?	
a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	X

46. ? Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Dans le cadre de la gestion des aspects liés à l'introduction des espèces exotiques en Mauritanie, certaines dispositions ont été prises entre autres un arrêté du MDRE N° 00 12 48 du 12 novembre 2002 fixant la liste des végétaux et produits végétaux dont l'introduction en territoire national est prohibée, et également un 2^{ème} arrêté N° 1257 du 12 novembre 2002 fixant la liste des organismes de quarantaine.

47. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Certaines dispositions réglementaires sont prises et quelques contrôles réalisés aux postes frontaliers.

48. ? Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est-t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	X
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	

d) Oui, coopération multilatérale	
-----------------------------------	--

49. ? Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.

Certains grands projets de développement utilisent de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique.
Exemples :

- -Projet de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAM) et le PRCM (Projet régional Communautaire en Mauritanie) et le projet Biodiversité pour la réhabilitation des terres dégradées transfrontalier.
- Mauritanie – Sénégal ainsi que le projet PASK (Projet Karakro)

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	X
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	

Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs

)

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	X
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	
Il existe une coopération entre les différents départements sectoriels au niveau national et une coopération au niveau régional et sous- régional contribuant à la détection et à l'éradication des espèces exotiques envahissantes.	

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.	
Dans ce cas, la Mauritanie est signataire de plusieurs conventions internationales dont le but est de protéger la Biodiversité dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques envahissantes qui traversent les frontières internationales notamment la convention de la CITES, la convention de la Biodiversité et la convention de RAMSAR .	

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.	
Des efforts importants ont été réalisés en matière d'utilisation des évaluations des risques pour évaluer les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique. Les méthodes sont bien prises en compte en matière d'évaluation d'impact environnemental.	

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	
Des efforts nationaux et sous- régionaux sont mis en place pour éradiquer les espèces envahissantes (Typha sp. Œil choernière).	

Encadrement XLVI.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>La lutte contre les espèces exotiques envahissantes a contribué à la réalisation de certains écosystèmes et à l'amélioration de leur diversité biologique et l'utilisation durable des ressources par les populations contribuant aissi à l'amélioration de leur niveau de vie (exploitation des produits de pêche, plantes aquatiques, etc.</p>

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.	

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)	
a) Non	
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	X
Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.	
Des études en matière de connaissances traditionnelles ont été réalisées auprès des communautés autochtones de la côte marine. Nous pouvons citer l'état des Imraguens installés à l'intérieur des limites du PNBA et qui bénéficient des droits de pêche exclusifs.	
La restauration de la flottille de lanches qui se sont avérées des embarcations idéales pour l'exploitation rationnelle des ressources et leur utilisation en matière d'écotourisme se révèlent économiques et adaptées aux conditions locales.	

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	
b) Non, mais un bilan est en cours	X
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	
Autres informations sur ce bilan.	

--

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)	
a) Non	
b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours	X
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.	

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	
Des programmes visant le renforcement des capacités des communautés autochtones ont été élaborés. Ces programmes concernent entre autres la confection des nattes, la conservation des produits de pêche, la fabrication des pirogues et lanches	

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.	

Oui, la Mauritanie a élaboré une stratégie nationale de l'environnement plaçant l'être humain au centre de la décision avec comme priorité la satisfaction des besoins des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Elle vise à établir un consensus sur une vision commune du développement durable du pays. A long terme en adoptant une approche intégrant à la fois les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Cette stratégie prend en compte la création des espaces de concertation à toutes les échelles pour la gestion intégrée de l'environnement en impliquant tous les groupes d'acteurs.

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a pris des mesures spéciales en faveur des femmes et jeunes à travers un appui aux groupements d'intérêt économiques (GIE) en particulier à la formation des GIE des femmes et une mise en place d'une ligne de crédit spécifique aux femmes.

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?

a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?

a) Non	
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	X

Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.

Des réunions d'information et des ateliers de sensibilisation sont organisés régulièrement dans le département du MDRHE au profit des organisations et autres acteurs.

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?

a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur l'appui fourni.

Dans le cadre de la mise en place du plan directeur du PNBA (1994 – 2003) l'un des objets est d'augmenter la valeur économique et esthétique du Parc et améliorer les conditions de vie des Imraguens par un développement sans incidence négative et ce à travers 4 grands thèmes

- la mise à la disposition des services de base des communautés Imraguènes ;
- l'éducation et la sensibilisation à l'environnement ;
- le maintien du mode de vie des Imraguènes sans dégradation des ressources naturelles
- et l'écotourisme

Encadrement XLVII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire ;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La Mauritanie reconnaît pleinement dans sa stratégie nationale et son plan d'action la nécessité de respecter, de préserver et de maintenir les connaissances innovations, et pratiques des communautés autochtones et locales qui reflètent des modes de vie traditionnels soucieux de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques. Nos éleveurs, agriculteurs, bûcherons et d'autres personnes qui profitent directement des ressources naturelles, de l'expérience et des connaissances qui sont utiles pour répondre aux besoins de la biodiversité, de la planification et de la gestion de toutes les ressources.

Nos connaissances locales sont basées sur l'observation, l'expérience directe de mise à l'essai, l'ensemencement de la mémoire collective transmise par la traduction orale, les conteurs, les chants, et les cérémonies.

Nos connaissances locales sont riches en valeurs sociales dans tous domaines et peuvent être mises à profit .

Les populations autochtones connaissent bien leurs milieux naturels dans lesquels ils vivent depuis des siècles. Elles comprennent de manière particulière l'usage de chaque plante et animal ainsi que le fonctionnement des écosystèmes d'où une facilité d'adaptation extraordinaire face aux situations climatiques les plus sévères.

Il serait opportun d'apporter des mesures permettant aux populations de constater et communiquer les informations qu'elles détiennent dans le cadre de la planification et de la gestion de toutes leurs ressources

Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. ? Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation <i>ex situ</i> des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.	

68. ? Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions .	

69. ? Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> .	

Encadrement XLVIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La conservation ex situ est importante en Mauritanie et contribue aux efforts de conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable de ses ressources biologiques, des jardins botaniques, des aquariums et les autres installations ex situ jouent un rôle essentiel dans la conservation et le rétablissement des espèces en danger ou menacées de disparition. La conservation ex situ n'est pratiquée que pour les espèces assez difficilement conservables in situ. Ainsi, 8 espèces floristiques sont conservées.

Dans le domaine de l'agriculture 250 accessions de variétés d'espèces cultivées indigènes et variétés mondiales sous forme de collection au niveau du CNRADA ainsi, le maïs, le sorgho, le millet, le niébé et l'orge sont des espèces locales conservées.

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ? Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

La Mauritanie intègre le processus d'utilisation durable des ressources biologiques et ce à travers la loi cadre portant code environnement N° 2000/045^e en son article 4 qui stipule que l'environnement constitue un patrimoine national dont la gestion doit concilier les droits des générations actuelles avec ceux des générations futures et l'exploitation des ressources naturelles doit garantir leur usage durable Elle s'inscrit dans la perspective d'une intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement.

71. ? Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour

éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

72. ? Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.

73. ? Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie .

Des mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie, ont été prises dans le cadre de la mise en œuvre de certains projets et programmes de développement notamment le projet de conservation de la diversité biologique par la réhabilitation participative des terres dégradées dans les zones arides et semi arides transfrontalières de la Mauritanie et du Sénégal.

Il s'agit entre autres des projets suivants :

- projet de développement communautaire
- et le projet PASK et le projet d'aménagement du littoral mauritanien
- le PRCM le programme de conservation de zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest. ;
- ProGRN (projet Guidimakha et Hodh El Gharbi)

74. ? Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)	
a) Non	X
b) d'incitation en cours	
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.	
Quelques indicateurs ont été identifiés et suivis , il s'agit des indicateurs liés à l'agriculture à l'élevage, à la faune et avifaune, à la flore, pêche à l'eau, à la santé et à l'air.	

75. ? Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)	
a) Non	X
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	
<p>Le gouvernement mauritanien a lancé le processus de lutte contre la pauvreté ayant associé l'administration, les collectivités locales, les représentants des organisations socioprofessionnelles, les organisations de la société civile, des universitaires et plusieurs personnes ressources .</p> <p>Le cadre national stratégique repose sur une vision de politique intégrée qui s'attaque simultanément à tous les déterminants de la pauvreté ayant un impact rapide et durable sur la réduction de la pauvreté . les objectif à terme de cette stratégie sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ramener la proportion des mauritaniens vivants au dessous du seuil de la pauvreté à 27% à l'horizon 2010 et à 17% à l'horizon 2015 ; - Atteindre avant 2015 le développement social défini sur la base des recommandations des différents sommets mondiaux ; - Et réduire les disparités sociales et spatiales. 	

76. ? Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	X
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Une nouvelle politique prise par l'Etat tend à favoriser l'implication du secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique et plus particulièrement dans le domaine de l'écoourisme.	

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis -Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	X
Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>La politique nationale en matière d'utilisation durable de la diversité biologique est en parfaite harmonie avec les principes et directives d'Addis Abbéba.</p> <p>Plusieurs principes pratiques de ces directives ont été déjà initiés en Mauritanie notamment en matière de stratégie de lutte contre la pauvreté et de politique lois et règlement nationaux et internationaux et particulièrement dans le domaine de l'écotourisme</p>	

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis -Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis -Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.	

Diversité biologique et tourisme

79. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	X
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	
Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.	
<p>Au niveau du PNBA, des mécanismes sont en cours de développement sur l'écotourisme mais aussi des mécanismes de surveillance et de mesures d'impacts de celui-ci sur la biodiversité des zones protégées.</p>	

80. ? Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.	
- Programme de formation destinés aux opérateurs de tourisme du PNBA et du Diawling.	

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération	x
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.	
L'étude sur les connaissances traditionnelles en matière de biodiversité a permis de dégager des pistes qui sont en considération avec l'unité de coordination du projet.	

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)	
a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	x
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	
Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.	
En cours.	

Encadrement XLIX.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ? Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

a) Non	x
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

84. ? Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)

a) Non	x
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

85. ? Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	x
c) Oui, certains programmes sont en place	
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
L'ensemble des mesures d'incitation sont prises en compte dans le cadre des études, conceptions , et application de programmes liés à la biodiversité.	

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)	
a) Non	
b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	
c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.	
<ul style="list-style-type: none"> - l'exploitation nouvelle du pétrole en milieu Offshore a permis de réveiller des problèmes de pollution de type nouveau qui ont été atténués dans une certaine mesure ; - les pratiques agricoles nouvelles permettent aussi de mieux ménager la biodiversité ; - l'exploitation de l'Or a été arrêtée il y a quelques années pour des raisons d'insalubrité et d'impacts négatifs sur l'environnement de la zone d'Akjoujt . La mesure de la fermeture de la mine par le gouvernement a été un effet salubre. 	

Encadrement L.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- **Amélioration du milieu écologique ;**
- **Amélioration de la biodiversité dans la zone d'Akjoujt du fait du haut degré de mortalité surtout chez les oiseaux à cause de la pollution de la zone par la mine d'or. ;**
- **Il s'agit d'un progrès réel dans le domaine de la prise de décision en matière d'impact sur l'environnement. ;**
- **La contrainte essentielle est l'impact que cela a au niveau des employés de la mine qui a été fermée et qui a mis au chômage plusieurs personnes.**

Article 12 – Recherche et formation

88. ? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?

a) Non

b) Non, mais programmes en cours d'élaboration

c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable .

89. ? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

La recherche est secteur délaissé pour des raisons de manque de financement notamment pour la biodiversité en général.

90. ? Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.	
Aucune activité de recherche sur la conservation de la biodiversité entrepris pour des raisons de financement et d'encadrement technique	

Encadrement LI.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises ; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Pas d'impact car pas de recherche entreprise dans le domaine

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en oeuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.	
En général, une large mesure d'incitation et de participation du public pour l'ensembles des conventions environnementales – la dimension Communication, éducation sensibilisation du public (CESP) est largement positive surtout au niveau urbain. Au niveau rural cette activité est moins visible compte tenu des coûts qu'elle engendre pour l'administration publique.	

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.	
- Des activités ont été entreprises à savoir : ateliers, forums, réunions sur la question de la conservation de biodiversité un travail de communication et de sensibilisation de fond a été entrepris avec les organes de presse (TV, Radio, journaux).	

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.	
Comme indiqué, ci-dessus, la mise en œuvre des différentes stratégies de communication et de sensibilisation du public ont permis de toucher un large public au travers de la presse visuelle, écrite et parlée .	

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.	
Des efforts peu soutenus sont entrepris au niveau local lors de la tenue de réunions pour la circonstance mais ne permet pas d'affirmer qu'une large partie des communautés locales ont été ciblées.	

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	X

d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.	
Dans le cadre d'initiatives comme celle du CILSS, des efforts ont été entrepris au niveau d'un réseau régional sur la sensibilisation / communication au tour de problèmes sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en général.	

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public .	

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.	
L'ensemble des mesures visant l'éducation, la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération , d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux sont encouragés.	
Ces encouragements sont surtout relatifs aux aspects de facilitation.	

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?	
a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)	X
b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention .	

Pour des raisons de financement, ces actions n'ont pas été entreprises.

99. ? Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

x

Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents.

Le pays soutient les ONG internationales intervenant dans le domaine notamment UICN, la FIBA (Fondation internationale du Banc d'Arguin) et d'autres organismes intervenant dans le domaine.

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en œuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)

a) Non

b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)

x

d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.

Les éléments de l'objectif 2010 contenus dans la stratégie / Plan d'action sur la biodiversité font partie intégrante du plan de développement économique et social du pays qui intègre l'ensemble des secteurs de l'économie nationale.

Encadrement LII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de :

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. ? Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

Une loi cadre sur l'environnement existe. Un décret d'application de cette loi a été adopté. Il réfère aux évaluations d'impact environnementales (EIE) et à leurs procédures.

102. ? Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c)	
d) Oui, mécanismes en place	x

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

Le pays a mis en place un conseil National Environnement développement.

Celui-ci a trois niveaux

- Niveau politique
- Niveau stratégie décisionnel
- Niveau opérationnel

Ce conseil national est considéré comme étant peu opérationnel.

103. ? Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

Plusieurs accords ont été adoptés tant au niveau national, régional qu'international. Ces accords

réfèrent aux aspects d'impact sur la biodiversité. En en général, des accords multilatéraux ont été signés.

104. ? Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale ?

a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	x

105. ? Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

a) Non	X
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

Le manque d'expertise technique et scientifique mais aussi des moyens humains et matériels.

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)

a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres commentaires sur l'application des lignes directrices

L'application des lignes directrices est effective dans la législation élaborée jusqu'à présent notamment la loi cadre sur l'environnement ses décrets d'application, le code for[^]rt et le code pastoral. D'autres textes non moins importants pour d'autres, secteur minier, pêche, pétrole contiennent des lignes directrices.

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	x
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.	
Seules celles prévues par le code des forêts, la loi cadre sur l'environnement sont pour le moment en vigueur. Il n y a pas de mesures réglementaires de prises.	

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?	
a) Non	x
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.	
- seules des mesures législatives et réglementaires sont en place – Pas d'autres mesures physiques, techniques et scientifiques d'entreprises.	

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	X
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.	
Des programmes de coopération existent au niveau des deux parcs (Banc d'Arguin et Diawling). Ces programmes restent limités au niveau géographique à la zone côtière.	

Encadrement LIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. ? Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

Des dispositions ont été prises conformément à la loi N° 97/007/97 abrogeant et remplaçant l'ordonnance 82/ 171 du 15 décembre 1982 portant code forestier qui prévoit en son article 28 que les espèces animales ou végétales en voie d'extinction ainsi que leur habitats naturels, font l'objet d'une protection renforcée.

L'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques transgéniques, des produits animaux ou végétaux jugées par les autorités compétentes comme étant susceptibles de porter atteinte aux espèces animales ou végétales locales est soumise à l'autorisation préalable conformément aux dispositions Légales.

111. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

Oui, dans le cadre des conventions signées et ratifiées par notre pays en particulier la convention de la biodiversité.

112. ? Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complète en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises.

Quelques textes réglementaires nationaux et conventions sont en place pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche.

113. ? Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)

a) Non	
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.

Notre pays prend en compte les lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives et les applique conformément aux modalités prévues à l'article 15 sur la diversité biologique selon lesquelles doivent s'effectuer l'accès et le partage des avantages.

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?	
a) Non	
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.	
<p>La Mauritanie est signataire de la convention sur la propriété intellectuelle elle a par ailleurs des textes législatifs réglementant en partie certains domaines liés à la propriété intellectuelle.</p> <p>La lutte contre l'analphabétisme et l'enseignement originel ont toujours été des priorités de l'état mauritanien.</p> <p>Le Secrétariat à l'alphabétisation et à l'enseignement originel a été érigé en un ministère traduisant ainsi la volonté du gouvernement à enrayer l'analphabétisation en zones urbaines et rurale constituant un véritable handicap à la promotion culturelle, sociale et économique. Ce ministère a également pour mission d'encadrer et d'aider à la promotion du savoir à travers l'enseignement originel.</p> <p>Cette forme d'enseignement contribue à la préservation de la propriété intellectuelle, elle est également séculaire que la société mauritanienne elle est assurée par des écoles et universités traditionnelles appelées MAHDRA qui reçoivent des étudiants de tous âges et qui dispensent des connaissances à tous les niveaux et des différentes disciplines et spécialités telles que la théologie et littérature.</p> <p>C'est dans cette optique que s'inscrit la transformation de l'institut des langues nationales (ILN) en un département des langues nationales au sein de l'<u>Université</u> de Nouakchott.</p>	

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?	
a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non	X
Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.	

Encadrement LIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La mise en œuvre de cet article contribue parfaitement aux objectifs de développement du millénaire et ce à travers l'éducation, la promotion des langues nationales, l'intégration du genre), la lutte contre la pauvreté et la santé.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ? Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | X |
| b) Non, mais mesures potentielles à l'étude | |
| c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

118. ? Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | X |
| b) Non, mais mesures potentielles à l'étude | |
| c) Oui, certaines mesures en place | |
| d) Oui, législation complète en place | |
| e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place | |
| f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place | |
| g) Non applicable | |

119. ? Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres informations sur les mesures prises.	

Encadrement LV.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
Aucune.

Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.	

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non X	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	
Non, pas d'activités.	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	
<p>Dans le cadre du plan national pour l'environnement et le développement durable, et le plan national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) de même que la stratégie et plan national de Biodiversité, des mesures ont été prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre des cadres institutionnels, administratifs, législatifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la convention et leur adaptation.</p> <p>Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) est l'outil de politique nationale prenant en compte tous ces aspects de mesures prévues dans cet article.</p>	

Encadrement LVI .

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>La stratégie de lutte contre la pauvreté prend en compte toutes les dimensions des objectifs du développement du millénaire .</p>

Article 17 - Exchange of information

126. ? Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. ? Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement LVII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le centre d'échange (Clairing house mechanism) (CHM) et le centre d'échange de la biosécurité de la Mauritanie sont des mécanismes contribuant à l'échange d'information et à la coopération technique et scientifique dans le domaine de la diversité biologique.

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. ? Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.	
Dans ce domaine, la Mauritanie a ratifié plusieurs conventions internationales et établi des relations bilatérales et multilatérales dans le domaine de la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	

129. ? Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention ?	
a) No	
b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration	
c) Oui, méthodes en place	x

130. ? Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)	x
Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.	
Plusieurs programmes de recherche conjoints sont en cours notamment le programme régional pour la conservation des ressources côtières et marines pour l'Afrique de l'ouest (l'IMROP) Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et de Pêche travaille également avec plusieurs organismes et institutions étrangères dans ce domaine.	

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologique par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	
c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions	X

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	x
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	
Le CHM de Mauritanie est un outil de gestion de l'information mettant à la disposition des chercheurs et décideurs les informations utiles.	

134. Vôte pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	
Le centre d'échange peut jouer un rôle essentiel dans la synergie entre les conventions en matière de coopération et d'échange d'information scientifique et technique.	

Encadrement LVIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La réalisation de certains programmes tels que le PRCM (programme régional de la conservation des ressources côtières et marines) a contribué de façon significative à l'amélioration des conditions de vie des populations en réduisant leur pauvreté.

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. ? Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136. ? Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Pas de résultats déjà acquis pour des raisons de capacité technique et scientifique.

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LX.

Veillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	Allocations sous forme de prestations de fonctionnaires et de bureaux.
b) Ressources extra -budgétaires (identifiées par les donateurs)	Aucunes
c) Dons de sources bilatérales	<ul style="list-style-type: none"> - Projet Biodiversité Mauritanie Sénégal (environ 8 millions de dollars sur 8 ans dont 1.000.000 euros de financement RFA dans le cadre de la coopération technique ; 4.193.180 du FEM et 240.000 dollars des Pays Bas - Projet Synergie CCD-CBD, initialement 3 millions d'euros étaient prévus dont une partie à été réallouée aux nouveaux programmes de la GTZ.
d) Dons de sources régionales	Aucun
e) Dons de sources multilatérales	GEF – Petits Projets (A peu près 250.000 \$ USA) depuis un peu plus de 4 ans.
f) Dons de sources privées	Aucun
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	Aucun

Encadrement LXI .

Veillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

- un Fonds Fiduciaire pour le PNBA est en cours d'installation
- Ce fonds fiduciaire est destiné provisoirement à financer des actions de conservation de la nature dans le PNBA ;

Un fonds pour l'environnement a fait l'objet d'étude mais n'a pas encore été adopté.

137. ? Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?

a) Non

b) c) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)

c) Oui, appuis financiers seulement

d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?

a) Non

b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)

Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. ? Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui	X

140. ? Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	

141. ? Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)	
a) Non	X
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

143. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.	
Pour l'ensemble des plans et initiatives, l'Etat a pris en considération les aspects liés à la conservation de la biodiversité. Les objectifs et principes de la CBD sont largement pris en compte dans toutes les initiatives politiques, projets (Programmes)	

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	X
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.	
Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	

e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.			
Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X	X	X
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)		X	

c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	X	X	X
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)	X	X	X
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)	X	X	X
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)	X	X	X
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)			X
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)	X	X	X
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)	X	X	X
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)			
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

Encadrement LXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Le Projet Biodiversité Mauritanie / Sénégal de par ses activités a eu un impact positif sur les biodiversité et les populations qui y sont liées au niveau de la vallée du fleuve Sénégal. D'autres actions de projets ont eu des impacts non moins importants, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (Projet RFA guidimkha, Hodh El Gharbi et Projet Synergie des conventions environnementales).

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	1	1	1	1	1	1
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	1	1	1	1	1
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	2	2	2	2	2	2
d) Absence de mesures préventives et proactives	2	2	2	2	2	2
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	3	3	3	3	3	3
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	2	2	2	2
g) Perte des connaissances traditionnelles	3	3	3	3	3	3
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	3	3	3	3	3	3
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	2	2	2	2

k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	2	2	2	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	3	3	3	3	3	3
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	2	2	2	2
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	2	2	2	2	2
o) Absence de partage des avantages	2	2	2	2	2	2
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	2	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	2	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	2	2	2	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	2	2	2	2	2	2
t) Absence de politiques et de lois appropriées	3	3	3	3	3	3
u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3
v) Pression démographique	3	3	3	3	3	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	3	3	3	3	3	3
x) Manque de capacité des communautés locales	3	3	3	3	3	3
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	3	3	3	3	3	3
z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2	2	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	3	3	3	3	3	3
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique		X		
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides		X		
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable		X		
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures		X		
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				
Des concepts de projet ont été élaborés avec l'appui de l'UICN pour la mise en place des programmes de conservation des ressources dans les écosystèmes des eaux intérieures.				

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)	
a) Non	
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	X
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	
Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)	
Les programmes de conservation des écosystèmes des eaux intérieures ont pour but (i) la conservation et l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité des eaux intérieures (ii) la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions sanitaires des populations (iii) la promotion de la femme	

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)	
a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.	
Le centre d'échange d'information est l'outil de gestion de l'information. Il peut aussi jouer un rôle essentiel dans la synergie entre les conventions CDB et Ramsar en matière de coopération et d'échange d'information.	

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)			
Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?		X	
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?		X	
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?		X	
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?		X	
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?		X	
Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "OUI" aux questions ci-dessus.			
Pas d'actions pour des raisons de manque de capacité technique, scientifique et financières.			

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	X
d) Yes, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	
<p>Dans le cadre de la monographie nationale en matière de biodiversité des inventaires des éléments constitutifs des écosystèmes des eaux intérieures ont été réalisés. Egalement des concepts de projet ont été élaborés pour la mise en place des programmes de conservation de la diversité biologique des eaux intérieures prenant aussi en compte la lutte contre la pauvreté en tant que priorité stratégique de l'Etat.</p> <p>Ce programme concerne entre autres, la mare de « Mahmouda » dans Hodh Charghi, la mare de « Kankossa » en Assaba, la mare du « Bheir » également dans l'Assaba, la « Tamourte » Naaj au Tagant et le Karakora, etc.</p>	

Encadrement LXIII.

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.
<p>Le programme de conservation de la biodiversité des eaux intérieures contribue de façon significative à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire en ce sens qu'il prend en compte la lutte contre la pauvreté en tant que priorité stratégique de l'Etat mauritanien.</p>

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	X
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	X

d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	X
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	X
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	X
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	X
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	X
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	
<p>Les deux Parcs nationaux du Banc d'Arguin (PNBA) et de Diawling (PND) ont chacun un plan d'aménagement qui prévoit entre autres l'amélioration de la gestion des ressources marines et côtières.</p> <p>D'autre part et dans le cadre du programme régional pour la conservation des ressources côtières et marines (PRCM) un projet de recherche ciblé couvrant 3 espèces notamment, le Mulet, la Courbine et le Tassergal a permis de mieux connaître dans sa première phase l'écologie, le parcours migratoire, ainsi que les menaces qui pèsent sur le maintien des stocks du mulet en première phase. Dans sa deuxième phase, à partir de 2004) le programme de recherche a connu une extension au niveau de la couverture des espèces protégées pour ainsi étudier en plus du Mulet, la Courbine et le Tassergal,.</p> <p>Ce programme concerne en plus de la Mauritanie, le Sénégal.</p> <p>Egalement en matière de renforcement des capacités, il y a un appui de l'UICN pour la formation du personnel technique et des chercheurs dans le domaine.</p>	

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?	
a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Non applicable	
Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.	
<p>La Mauritanie a mis en place les dispositions administratives, institutionnelles et législatives pour le développement et la gestion intégrée des aires marines et côtières.</p> <p>Ainsi la loi cadre d'environnement, le code de pêche et autres textes réglementant ces zones</p>	

humides, ont été révisées de manière à permettre un développement harmonieux et une gestion intégrée des aires marines et côtières.

La Mauritanie a également ratifié les conventions internationales régissant la gestion des zones humides notamment la convention de Ramsar, la convention de la biodiversité ainsi que celle de la CITES.

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?

a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.

Des plans d'aménagement des aires marines et côtières sont en places basés sur l'approche par écosystèmes ainsi les besoins de tous les acteurs, pêcheurs, agriculteurs, artisans sont pris en compte dans la gestion des aires protégées.

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?

a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous) XX	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous) XX	
f) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.

L'institut mauritanien de recherche océanographique et de pêche entreprend depuis plusieurs années des recherches en vue de l'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers et ce en collaboration avec la faculté des sciences et techniques de l'université de Nouakchott et d'autres organismes internationaux. Ces recherches couvrent actuellement plusieurs domaines tels que la courantologie, les différents niveaux de la chaîne trophique (phytoplancton et du zooplancton) jusqu'aux prédateurs qui viennent en haut de cette chaîne.

Ces recherches ont contribué de façon significative à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes marins et côtiers.

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.

A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens				X
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes				X
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien				X
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				X
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				X
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				X
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				X
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				X
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens				X
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				

Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.

Pas de récifs coralliens identifiés

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	X
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	X
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	X
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	X
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	X
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	X
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	X
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	X
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	X
j) Non applicable	X
Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.	
<p>Il existe en Mauritanie deux aires marines et côtières déclarées officiellement ; il s'agit du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et du Parc National de Diawling (PNDà).</p> <p>Des plans d'aménagement et de gestion de ces deux aires protégées ont été établis avec la participation de toutes les parties prenantes. Ainsi les populations autochtones, notamment les Imraguens au Banc d'Arguin et les habitants de la zone de Diawling ont été effectivement associés à l'établissement de ces plans de gestion. Ils sont également associés aux mesures d'application effective et de surveillance en place.</p> <p>Ces plans d'aménagement et de gestion prennent en compte les besoins de tous les acteurs en place, pêcheurs, agriculteurs,, éleveurs et artisans...de manière à assurer le développement et l'utilisation durable des ressources dans ces zones protégées.</p>	

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	

d)	Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloseries	
e)	Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	
f)	Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	
g)	Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	
h)	Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoïdes fertiles provenant de la mariculture	
i)	Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	
j)	Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	
k)	Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	
l)	Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
m)	Non applicable	
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.		
La Mariculture n'est pas pratiquée en Mauritanie.		

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	X
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	

Pas d'espèces exotiques identifiées.

Encadrement LXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La biodiversité marine et côtière contribue significativement à la mise en œuvre des objectifs de développement du millénaire en ce sens qu'elle détermine une position cruciale de la pêche dans les pays de la sous région .

L'activité halieutique en Mauritanie représente 10% du PIB et près de la moitié des recettes de devises pour un pays comme la Mauritanie. Elle contribue également à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration des services de base : eau, santé, éducation, hygiène environnementale, etc. et ce dans le cadre d'un développement harmonieux des populations résidentes utilisatrices et bénéficiaires des ressources tirées de la biodiversité marine et côtière.

Diversité biologique agricole

161. ? Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)

a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

Un atelier sur la biodiversité agricole en Afrique de l'Ouest a permis de présenter développer la stratégie et plan d'action pour la Mauritanie qui a été développée dans le domaine.

Le document contenant la stratégie et le plan a été publié par la FAO et la GTZ – Le plan d'action a défini trois objectifs spécifiques :

OS1 : Intégrer aux programmes et politiques agricoles existants des considérations sur la protection et la mise en valeur de la biodiversité ;

OS2 : Réduire la demande de bois de chauffe en favorisant une utilisation rationnelle de l'énergie au niveau de l'ensemble des consommateurs ;

OS3 : Améliorer et affiner les connaissances du cheptel et de ses performances.

162. ? Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex_situ</i> et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? (décision V/5)	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation <i>in situ</i> et <i>ex_situ</i> et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole	

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation	
163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?	
a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours	
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	x
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	
Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.	
Une évaluation (sous forme d'étude) a permis de recenser certaines pratiques dans le Sud – Est mauritanien, notamment en ce qui concerne la diversité biologique liée aux ressources génétiques animales.	

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?	
a) Non	x
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les observations.	

Élément 2 du Programme – Gestion adaptative	
167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?	
a) Non	
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, pratiques, technologies et politiques compréhensives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	
L'étude sur les connaissances traditionnelles disponible depuis plus d'un an maintenant a permis de recenser certaines pratiques, technologies qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance	

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités

168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?

a) Non	x
b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)	
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	
Pas de programme pertinent de mis en place et financé.	

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	x

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	x
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	
En cours de réalisation.	

Élément 4 du programme – Intégration

171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels ?

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-	x

dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	
L'intégration de l'environnement au niveau du cadre stratégique de lutte contre la désertification et celui de la lutte contre la pauvreté qui est l'unique cadre de développement économique et social du pays (CSL). Cette intégration est maintenant effective au niveau de chaque révision de ce CSLP.	

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité ?	
a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	
d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	X
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	
Voir Programme régional de biodiversité dans lequel le pays a présenté son plan d'action sur la biodiversité agricole. Il s'agit du programme initié par la GTZ et FAO.	

173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.	
Les activités de conservation <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins alimentaires et agricoles constituent un axe prioritaire dans le cadre de la politique agro-alimentaire et de sécurité alimentaire au niveau du pays. Cette politique est concrétisée dans le sens d'encourager le maintien de la variabilité des ressources génétiques locales.	

Encadrement LXV.

Veillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

- Pas encore d'initiative dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Encadrement LXVI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Un impact perceptible est le maintien de la variabilité génétique agricole et qui se manifeste dans l'adaptation aux variabilités extrêmes climatiques.

Diversité biologique des forêts

Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?	
a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	X
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	
Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.	
Le processus utilisé est l'incorporation dans le plan d'action national de lutte contre la désertification d'éléments pertinents relatifs à la diversité biologique. Ces éléments se retrouvent aussi au niveau du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui constitue l'unique cadre de développement , économique et social du pays	

Encadrement LXVII.

Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

- Il s'agit essentiellement d'outils de suivi / évaluation développé expressément pour le suivi /évaluation des actions.
- La mise en œuvre devrait être appuyée financièrement afin d'avoir un impact important sur la conservation de la biodiversité
- La mise en place d'outils plus appropriés devrait aider le pays à suivre les actions .

Encadrement LXVIII.

Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

Les communautés locales et autochtones ont été impliquées au plus hauts niveaux par la prise d'actes administratifs et légaux / réglementaires relatifs au respect de la loi dont les intérêts. Ces actes sont la porte d'entrée pour la mise en œuvre de tout acte d'exécution du programme de travail.

Encadrement LXIX.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

- Disponibilité des ressources humaines au niveau du programme de la biodiversité et affectation des ressources financières pour leur prise en charge.
- Aucune autre disposition financière n'a été prise.

Encadrement LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

- La collaboration et coopération Sud / Sud est surtout au niveau de la concertation sur les programmes de mise en œuvre de la CBD ;
- Alors que certains pays (RFA) à travers le projet Synergie CCD/CBD et récemment le Pro GRN ou les Pays Bas dans le cadre du projet Mauritanie Sénégal sur la Biodiversité. Il s'agit d'un projet régional.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages	
175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?	
a) Non, veuillez expliquer ci-dessous	
b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.

- Hormis la gestion par écosystème de certaines forêts classées, la gestion même du patrimoine forestier est une action qui n'est pas systématique compte tenu de la faiblesse des moyens techniques et financiers.

- Aucun inventaire de ressources forestières n'est encore fait.

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?

Options	X	Précisions
a) Oui		<p data-bbox="495 577 1466 667">Veuillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="527 682 787 714">- Feux de brousses <li data-bbox="527 724 787 756">- Coupes abusives <p data-bbox="479 766 673 798">Mesures prises ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="527 808 966 840">- Lutte contre les feux de brousse <li data-bbox="527 850 1193 882">- Mesures répressives et de reforestation villageoise
b) Non		<p data-bbox="495 934 1015 966">Veuillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

- Une observation pertinente et le problème de la crise énergétique.
- En effet, le bois, charbon de bois et d'autres ressources de la forêt constituent l'unique source d'énergie pour la grande majorité de la population et cela même au niveau des centres urbains .
- Cette crise énergétique est une menace quotidienne pour les forêts et la biodiversité compte tenu du dérangement continu des écosystèmes.
- Les actions entreprises se situent essentiellement au niveau de la résorption de cette crise énergétique par la constitution de bois villageois et la sensibilisation / formation des populations locales.
- Autre problème qui affecte la biodiversité est le surpâturage ces dernières années. - En effet à cause de sécheresse et de la sédentarisation de plus en plus des éleveurs, il y a une forte pression sur les écosystèmes forestiers et partant sur leur biodiversité. Les éleveurs ont délaissé l'élevage mobile qui était traditionnellement fait au détriment de la fixation dans des terroirs où la biodiversité est de plus en plus affectée.

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	XX	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection et régénération des écosystèmes forestiers - reforestation et reboisement villageois pour diminuer la pression sur les massifs forestiers - sensibilisation et formation des populations locales
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Essentiellement des mesures de sensibilisation sur les feux de brousse et de mesures législatives et réglementaires (code forestier, chasse et leurs textes d'application)
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?		
Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p>
b) Non	X	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>Pas encore de mesure législatives/ réglementaires prises dans le domaine Cette action est envisagée dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action sur la biodiversité.</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>Pas d'activités particulières dans le domaine.</p>		

Elément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur		
180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Une restructuration du ministère en charge de l'environnement a permis de mieux recentrer les prérogatives de la structure en charge des forêts.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>Il reste à avoir un statut pour le corps forestier chargé de l'application des mesures pour la conservation de la biodiversité.</p> <p>Mais aussi la dotation de ce personnel en moyens matériels pour couvrir l'ensemble du territoire et lui donner accès au compte forestier où en principe des incitations sont prévues dans le cadre de ses activités de préservations des forêts.</p>		

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Mesures de répression et de reforestation essentiellement.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Les mesures pour remédier aux carences distorsions socio économiques sont contenus aussi bien dans le plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD) que dans le plan pour le développement économique et social du pays, le (CSLP).

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>Une stratégie, communication, sensibilisation et information du public est prévue dans le plan d'action Biodiversité.</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

La contrainte principale est le manque de financement pour la campagne de sensibilisation et en général celui de la stratégie/communication et information.

Elément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance

183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	X	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>Aucune classification déjà faite</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>Néant</p>		

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	X	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>Pas de travail prospectif sur la biodiversité établi déjà par manque de financement et de capacités techniques.</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>Néant</p>		

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?		
Options	X	Précisions
a) Oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Certaines réserves sont prises au niveau de parcs nationaux notamment le PNBA et Parc National du Diawling.</p>
b) Non	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>Néant</p>		

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?		
Options	X	Précisions
a) Oui	<input type="checkbox"/>	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p>
b) Non	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p> <p>Aucune mesure de prise dans ce cadre par manque de moyens techniques et financiers.</p>
<p>Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p>		
<p>Néant</p>		

Encadrement LXXI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.

Dans le domaine de la diversité biologique des arides et sub-humides soutien au ROSELT appuyé par l'OSS a permis commencer le monitoring de la végétation dans la région de Nouakchott.

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la lutte contre la désertification.

L'intégration de ces aspects est bien établie au niveau du Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) qui a été adopté depuis Juillet 2000.

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales	
<ul style="list-style-type: none"> - Un projet Synergie CCD/CBD appuyé par la RFA à travers la GTZ a permis d'établir des liens avec les différentes conventions environnementales au niveau de l'intégration : - Des politiques / stratégie dans le domaine de l'environnement - Des lois/règlements sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement - Esprit des conventions environnementales au niveau des projets et programmes de gestion de l'environnement. 	

Partie A du programme: Evaluation	
190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)	
a) Non	
b) No, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.	
..	

Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	x
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

Certaines mesures ont été prises, notamment au niveau du Parc National du Banc d'Arguin et du Parc national du Diawling.

Les écosystèmes de deux Parcs se situent en zone aride, font état d'une gestion remarquable

L'application de ce type de gestion peut être appliqué pour le reste du pays pour des raisons de similitude

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?

a) No	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.

Manque d'appui technique et financier pour la mise en œuvre du programme de travail.

Encadrement LXXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Néant

Diversité biologique des montagnes

Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages	
193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	x
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.	
Cette partie est portée dans la partie diversité biologique des terres arides et subhumide pour notre cas.	

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?	
a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.	
Des stratégies de conservation et d'utilisation durable de biodiversité et des ressources naturelles ont été élaborées de même que des textes réglementaires en vue d'une meilleure protection et restauration de la diversité biologique sur l'ensemble du territoire.	

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?	
a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.	
Certaines mesures ont été prises notamment en matière de politique et stratégie de conservation des ressources biologiques.	

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.	
Les connaissances traditionnelles sont considérées et valorisées à travers des textes réglementaires et des politiques de stratégie de développement prenant en compte les connaissances traditionnelles.	

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages	
197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?	
a) Non	
b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.	
Notre pays a développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels prenant en compte l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes	

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur le écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.	

Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages	
199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.	

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
Dans le domaine de la coopération scientifique et technique, la Mauritanie a entrepris des inventaires de faunes et de flores en vue de l'évaluation et la conservation de la diversité biologique sur l'ensemble du territoire mauritanien.	

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?	

Encadrement LXXIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

La conservation de la biodiversité contribue d'une façon générale à améliorer le niveau de vie des populations et à leur fixation dans leurs terroirs et à la généralisation d'activités génératrices de revenus contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de leur santé.

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays

La Mauritanie est l'un des pays ayant participé aux négociations et réunions préparatoires de la CBD aussi au niveau sous-régional, régional et international. Pratiquement toutes les réunions et conférences des Parties ont fait objet de présence de la part de notre délégation.

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.

Il adhère à des groupes régionaux tels que l'UMA, le CILSS et les groupes de 77 ainsi que d'autres organes dans lesquels il prend position pour des actions nécessitant une concertation de type régional.

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration

c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.

--

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui	X

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.	
Oui, tel que dans le CILSS et l'UMA.	

Encadrement LXXIV.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none">a) résultats et impacts des actions entreprises;b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXV.

<p>Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.</p> <p>Nous devons saisir l'occasion pour féliciter le Secrétariat pour le format de ce rapport qui a été convivial et très accessible pour y intégrer toutes les informations pertinentes concernant la préparation de ce rapport sur la mise en œuvre de la CBD.</p> <p>En outre, il y a lieu de souligner que probablement pour des raisons techniques nous n'avons pu saisir des informations dans les cases suivantes. Dans ce cadre, veuillez, considérer ces réponses au niveau du rapport :</p> <p>§§ 122 ; oui</p> <p>§§ 156 b) et e)</p> <p>§§ 197 c)</p> <p>§§ 198 a)</p> <p>§§ 200 c)</p>
